

CAHIER **B**

REGARD SUR L'ACTUALITÉ

Dimanche-Matin
LIVRAISON A DOMICILE
839-5493

Turner dévoile son cabinet-fantôme

♦ OTTAWA (D'après PC) - Le chef de l'Opposition libérale aux Communes, M. John Turner, a annoncé, hier, la composition de son cabinet-fantôme et indiqué que le gouvernement conservateur de Brian Mulroney n'avait plus, après seulement un mois de pouvoir, que trois options: oublier "son catalogue de promesses électorales", couper dans les programmes existants ou augmenter les taxes et les impôts.

"Nous avons, a-t-il dit, l'intention de remplir pleinement notre rôle d'opposition, nous surveillerons étroitement ce que le gouvernement a l'intention de faire, nous lui rappellerons les promesses de Brian Mulroney durant la dernière campagne électorale."

Selon M. Turner, les 40 membres

de l'Opposition libérale, qui ont tous obtenu un poste de critique puisqu'il y a 40 ministres dans le gouvernement conservateur, se feront un devoir d'être "constructifs, agressifs et efficaces".

"Nous ne nous opposerons pas pour le plaisir de nous opposer, a-t-il ajouté, nous ne critiquerons pas pour le plaisir de critiquer." Mais puisque, selon le leader de l'Opposition, Brian Mulroney a été plutôt vague et imprécis durant la dernière campagne électorale sur la façon dont il entendait gouverner, les libéraux s'efforceront de lui rappeler qu'il a reçu le mandat de former le gouvernement et non pas de faire ce qu'il veut.

Dans la formation de son cabinet-fantôme, le chef de l'Opposition a

réservé les postes les plus importants à deux de ses adversaires à la course au leadership libéral en juin dernier. Il a nommé Donald Johnston aux Finances devant Michael Wilson, Jean Chrétien aux Affaires extérieures devant Joe Clark. Quant à Raymond Garneau, l'ex-président de la Banque d'Épargne et ancien bras droit de Robert Bourassa, celui qui devait succéder à Marc Lalonde au ministère des Finances, si les libéraux avaient été reportés au pouvoir le 4 septembre, il a hérité du poste de critique du Président du Conseil du Trésor, M. Robert de Cotret.

Parmi les anciens ministres qui ont résisté à la vague conservatrice, Jean Lapierre a été placé au Commerce international pour faire

face à James Kelleher, André Ouellet au Transport pour affronter Don Mazankowski, Robert Kaplan à la Justice pour donner la réplique à John Crosbie, William Rompkey à la Consommation et aux Corporations pour questionner la recrue Michel Côté, et Lloyd Axworthy à l'Expansion industrielle et régionale devant Sinclair Stevens.

Par ailleurs, M. Turner a clairement laissé entendre que ces postes "n'étaient pas coulés dans le ciment" et que les affectations pourraient être changées après usage et évaluation.

Le chef libéral a aussi profité de l'occasion pour indiquer sa déception de voir que le nouveau gouvernement ait retardé ou annulé le

programme de création d'emplois "première chance" pour les jeunes après avoir mis la faute sur l'ancien gouvernement libéral, le déficit plus élevé que prévu et les dettes laissées par l'administration Trudeau.

"Durant toute la campagne, a ajouté M. Turner, M. Mulroney a parlé d'un déficit de \$36 milliards alors qu'il est moins élevé que cela."



Le chef de l'Opposition libérale aux Communes, M. John Turner, lève les mains pour faire le point lors de la période des questions qui a suivi, hier, sa conférence de presse au cours de laquelle il a fait connaître la composition de son cabinet-fantôme.

Réforme du mode de scrutin: Québec se prononcera mardi

♦ C'est dans le message inaugural du 16 octobre que l'on pourra connaître la position définitive du gouvernement québécois en regard de la réforme du mode de scrutin.

par Réjean LACOMBE

C'est du moins ce qu'a indiqué le ministre responsable de la réforme électorale, M. Yves Duhaime, au terme des travaux de la commission parlementaire chargée d'étudier la proposition formulée par la Commission de la représentation électorale. Cette commission suggère que le système actuel soit remplacé par la "proportionnelle territoriale".

Déjà, plusieurs hypothèses sont avancées. On parle volontiers d'une nouvelle version de réforme qui puiserait dans les principales propositions retenues jusqu'à maintenant. Elle serait en quelque sorte un mélange de la proportionnelle, de la compensatoire

et l'on retiendrait aussi certains éléments du système actuel.

Quoi qu'il en soit, les travaux de cette commission auront mis en lumière d'une façon très évidente, que les parlementaires sont loin de s'entendre sur ce projet de réforme. Chez les libéraux, c'est le rejet complet de toutes réformes. Ils s'accrochent au système unimominal à un tour. Chez les péquistes, on retrouve des partisans de différentes formules et certains prêchent en faveur du système actuel. Mais, aucun des membres de la commission parlementaire n'a retenu la proposition de la Commission de la représentation électorale.

Un autre projet

Même hier, le député péquiste de Chauveau, M. Raymond Brouillet, a tenté de rallier toutes ces divergences de vue en soumettant un autre projet de réforme parlementaire.

La réforme préconisée par M. Brouillet retient, comme assises, le système actuel. Il y greffe deux éléments de la formule compensatoire. L'une serait régionale et l'autre nationale.

Le Québec est divisé en 10 régions où l'on retrouvera dans chacune d'elles 12 circonscriptions électorales, ce qui constituerait 122 circonscriptions. Dans le but de lutter contre le phénomène de la distorsion, deux sièges seront ajoutés et serviront à réparer les problèmes causés par la distorsion. Le même système serait appliqué au plan national où deux autres sièges doivent servir à combler les lacunes du système actuel.

La proposition de M. Brouillet a été qualifiée d'intéressante par les membres de la Commission de la représentation électorale. Mais ces derniers ont indiqué qu'il leur faudrait un certain temps pour étudier en profondeur la réforme proposée par le député de Chauveau.

La peine de mort ne reçoit pas l'approbation des libéraux

♦ OTTAWA (PC) — Le chef du Parti libéral du Canada, M. John Turner, est toujours opposé à la peine capitale et il préfère attendre que le gouvernement conservateur aborde le sujet aux Communes avant de dire de quelle façon sa formation politique réagira lors d'un éventuel débat.

Au cours d'une conférence de presse, tenue immédiatement après l'annonce de la formation de son cabinet-fantôme, M. Turner a par ailleurs souligné que la majorité des

40 députés libéraux aux Communes étaient toujours opposés à la peine de mort et que lui personnellement rejetait d'emblée la suggestion de tenir un référendum national sur le sujet.

"La plupart de nos députés, a-t-il dit, sont contre la peine de mort et personnellement je suis opposé à la tenue d'un référendum et à la reprise du débat. Je préfère attendre la réaction du gouvernement conservateur avant d'aller plus loin dans mes déclarations."

Un peu plus tard le chef libéral a ajouté qu'il continuerait de s'en tenir à la présente loi et indiqué qu'il permettrait à chacun de ses députés de prendre une décision libre si cette question était soulevée aux Communes.

"Chacun des députés, a-t-il dit, devra prendre une décision: voter selon sa propre conscience ou selon le vœu de ses électeurs. Je puis vous dire, pour avoir déjà vécu ce débat aux Communes, que c'est une situation très difficile pour un élu."

Masse ne veut pas discuter du sort de Juneau

♦ OTTAWA (d'après PC) — Le ministre des Communications Marcel Masse a refusé hier de se prononcer sur les rumeurs voulant qu'Ot-tawa remette en question la présidence de M. Pierre Juneau à la tête de la Société Radio-Canada.

M. Masse a écarté du revers de la main les questions des journalistes qui l'interrogeaient sur l'avenir de M. Juneau, affirmant que les rumeurs à ce sujet ne méritaient pas d'être commentées par le gouvernement.

A son avis, les ministres passeraient plus de temps en conférence de presse qu'en sessions d'étude s'ils devaient en convoquer une chaque fois qu'il circule des rumeurs sur l'avenir d'un fonctionnaire.

M. Juneau, qui célébrera son 62e anniversaire de naissance la semaine prochaine, a été désigné en août 82 à la direction de Radio-Canada pour un mandat de sept ans par l'ancien gouvernement Trudeau.

M. Masse a réaffirmé la position prise par le premier ministre Brian Mulroney concernant la révision des nominations faites par l'ex-gouvernement. Le premier ministre avait déclaré la semaine dernière que la compétence serait le seul critère utilisé pour évaluer le travail d'un haut fonctionnaire.

BLAUPUNKT \$199

Frankfurt auto radio AM/FM/STEREO

la formule STÉRÉO AUTO

• QUÉBEC: 500 Bevilacqua, 127-5544
• LÉVEL: 563 Trs Canada, 835-1515
• CHARLEBOURG: 5385 1^{er} Avenue, 626-8841
• MONTRÉAL: 2388 St Dominique, 547-2746

Boutique Rosalie

Vous invite au retour de l'automne avec de merveilleux coloris choisis spécialement pour la femme élégante.

Ens. pantalon
Tailleurs
Robes de tricot
Robes de toilette
Jupes
Blouses
Gilets
Manteaux de laine

Bienvenue à toutes. Nous habillons de 3 à 20 ans.

ChargeX
Master Charge
Télécheque

Galeries Ste-Anne, 663-8677
Place Quatre-Bourgeois, 658-8452

IBM. De l'économie à la puissance.

Toute entreprise a des besoins précis et changeants en informatique. Et quand vient le temps de choisir un ordinateur personnel, vous désirez voir l'éventail de tous les modèles afin de trouver celui qui vous convient vraiment. Innovations en Informatique vous propose la gamme complète des produits IBM qui offrent une souplesse d'utilisation et une capacité d'extension des plus grandes. Vous trouverez certainement le système fait pour vous.

De l'appareil de bas de gamme, tel le PC jr IBM, qui fournit tant de services à un coût si économique; jusqu'à l'ordinateur personnel AT de haute performance, d'une puissance de traitement et d'une capacité de mémoire plus importantes que jamais. Innovations en Informatique est la solution logique quand vous recherchez le système qui répond exactement à vos besoins. Que vous recherchiez l'économie ou la puissance, venez nous en parler sans tarder.

*Moniteur non compris.

Innovations en Informatique est un détaillant autorisé des ordinateurs personnels IBM et une marque de commerce déposée de International Business Machines Corporation.

innovations en informatique
Computer Innovations

Là où tout devient logique.

Rabais de 1000\$

Achetez un des systèmes IBM d'Innovations en Informatique et économisez 1 000 \$ à l'achat d'un ordinateur PC portable. Cette offre prend fin le 31 octobre 1984.

la Baie
LA CAPITALE, 5401 BOULEVARD DES GALERIES

REGARD SUR L'ACTUALITÉ

Chômage chez les jeunes

Le PLQ prône une caisse d'emplois Québec / Ottawa

◆ Pour s'attaquer au problème du chômage chez les jeunes, Québec et Ottawa devraient créer une caisse commune d'emplois dont les budgets pourraient être gérés régionalement.

par Michel CORBEIL

C'est la principale suggestion mise de l'avant par le Parti libéral du Québec (PLQ), hier en conférence de presse. Pour ses porte-paroles, l'action du gouvernement du Parti québécois au fil de ses huit années de pouvoir s'est traduite par la multiplication de programmes improvisés, incohérents et inefficaces.

Selon le député Christos Sirros, critique de l'opposition en matière de main-d'œuvre et de

sécurité du revenu, \$500 millions ont été dépensés dans des programmes qui n'ont produit que désavantage et désillusion chez les jeunes. "Les trois derniers programmes de Mme Pauline Marois (ministre de Main-d'œuvre et Sécurité du revenu) ne sont même pas pour la création d'emplois. Ils sont pour augmenter l'employabilité des jeunes, mais ils sont mal conçus et mal implantés".

Pour lui, il est impératif que les gouvernements provincial et fédéral conjuguent leurs efforts, vers "l'intégration du plus grand nombre possible de sans-travail dans des emplois stables et permanents". L'établissement d'une caisse de création d'emplois alimentée par les crédits des gouvernements du Québec et du Canada est l'avenue proposée. Et cette caisse serait gérée régionalement pour tenir des disparités rencontrées. Autre point, les centres Travail-Québec

et main-d'œuvre du Canada seraient appelés à collaborer pour devenir un guichet unique pour les jeunes sans emploi.

Le PLQ en est pour le moment à l'énoncé de principe. "Je n'ai effectivement pas les détails de la gestion de l'argent, a reconnu le député de Laurier. Il doit y avoir des contrôles et des balises pour les deux gouvernements".

Le PLQ s'attend à ce que le discours inaugural de session du premier ministre René Lévesque ne laisse transparaître la même improvisation qu'il dénonce en matière de programmes d'emplois. M. Sirros a conclu en signalant que deux types d'aide devraient être mis de l'avant: pour la création de nouveaux services et nouvelles entreprises capables de s'autofinancer et des subventions pour "de vrais emplois dans de vraies entreprises, un genre de bons d'emploi élargi et mis sur pied par les régions".

Le Nouveau-Brunswick prêt à renforcer le bilinguisme

◆ FREDERICTON (PC) — Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se dit prêt à renforcer le bilinguisme dans la province, mais écarte catégoriquement l'idée de développer une bureaucratie parallèle à l'intention des francophones.

Selon l'un des deux ministres responsables d'un projet de réforme de la fonction publique au Nouveau-Brunswick, M. Jean-Maurice Simard, les audiences publiques sur le bilinguisme, qui s'ouvrent la semaine prochaine à Fredericton, devraient permettre de trouver de nouveaux moyens d'améliorer les services gouvernementaux offerts aux deux principales communautés linguistiques de la province.

Mais le gouvernement, a-t-il souligné, est fermement opposé à la duplication de l'ensemble des ministères et des institutions.

Les autorités ne jugent pas faisable ce doublement universel, a indiqué M. Simard, qui reconnaît néanmoins la pertinence de la dualité des services dans le secteur de l'éducation, par exemple, où existent déjà certaines divisions entre les anglophones et les francophones.

Le Nouveau-Brunswick est la seule province

canadienne qui se soit déclarée officiellement bilingue. Le tiers environ de ses 700,000 habitants sont francophones.

Les audiences publiques, qui débutent la semaine prochaine pour se poursuivre jusqu'à la fin du mois de novembre, doivent contribuer à la rédaction d'une nouvelle loi sur les langues officielles au Nouveau-Brunswick. La législation actuellement en vigueur date de 1969.

"La révision de la loi préfigurerait le Nouveau-Brunswick de demain", estime M. Simard, qui a passé toute la semaine à tenir des conférences de presse un peu partout dans la province dans le but d'inviter la population à participer au débat.

M. Simard a déclaré que le gouvernement continuera de pratiquer une politique bilinguiste au sein de la fonction publique, tout particulièrement à Fredericton où les fonctionnaires sont en majorité des anglophones unilingues.

Le ministre ne voit en outre aucun obstacle à l'intégration d'un nombre accru de fonctionnaires bilingues et francophones dans les services publics, même si le gouvernement se propose de réduire d'ici à deux ans la bureaucratie de 10 à 20 pour cent, ce qui pourrait entraîner la disparition de 1,200 à 1,800 emplois.



De gauche à droite M. Jean-Pierre Fillion, directeur du musée de la mer de Rimouski, et M. Paul-Louis Martin, président de la Commission des biens culturels du Québec.

Des spécialistes scrutent notre patrimoine maritime

◆ L'année 1984, célébrant le 450^e anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier, a été l'occasion d'attirer et de retenir l'attention de toute la population sur le phénomène maritime, sur le golfe et le fleuve Saint-Laurent et sur toutes les activités qui ont et qui continuent d'en découler.

par Monique DUVAL

La Commission des biens culturels du Québec, au lendemain de la venue et du départ des grands voiliers, a voulu clore cette année exceptionnelle en étudiant le patrimoine maritime injustement exploité et connu, selon l'avis général.

Pour en étudier toutes les facettes, elle a organisé un grand colloque international sur les traditions maritimes qui se tient présentement, à Québec, faisant appel à des experts canadiens et étrangers les invitant à faire part de leur recherche. Ainsi, pourra-t-on comparer les approches et les expériences des uns et des autres.

Les sujets à l'étude concernent aussi bien les premières aventures en Amérique du Nord que l'exploitation des ressources marines, l'infrastructure maritime, les modes de transport par eau, la conservation et l'utilisation des artefacts du domaine maritime, les ressources marines et les pêcheries.

Ainsi que le disait M. Paul-Louis Martin, président de la Commission

des biens culturels du Québec, "cette rencontre de spécialistes favorise une meilleure prise de conscience et démontre l'intérêt que nous trouvons tous à mettre en valeur les biens culturels qui nous unissent à notre vaste domaine maritime et fluvial".

De son côté, Parcs Canada a profité de ce colloque international pour lancer un ouvrage écrit par l'historien Rock Samson. C'est un ouvrage sur la Gaspésie qui porte le titre de "Pêcheurs et marchands de la baie de Gaspé au 19^e siècle".

Dans une perspective d'anthropologie économique, l'auteur raconte comment les Anglo-Normands, exportateurs de morue séchée, influencèrent 150 ans de vie en Gaspésie. Sa thèse s'appuie sur le cas de l'entreprise William Hyman à Grande-Grave qui expose et met en lumière les rapports de production qui ont lié, pendant plus d'un siècle et demi, pêcheurs et marchands de la Gaspésie.

"Le cas Hyman et d'autres du même genre ont façonné l'ensemble social gaspésien", affirme M. Samson. Anthropologue attaché à Parcs Canada, il a signé un précédent ouvrage "la pêche à Grande-Grave au 20^e siècle" et rédigé plusieurs travaux sur la Gaspésie.

C'est la seconde fois, cette année, que Parcs Canada publie un ouvrage concernant la mer, l'autre étant "Entre France et Nouvelle-France" de Gilles Proulx.

Ottawa dirait non

Le couple Mallet reprend le jeûne aujourd'hui

◆ Après l'espoir, c'est le découragement complet, la douche froide pour Gérard et Carmen Mallet qui ont appris, hier, que les chances de voir leur affaire se régler à l'amiable semblent disparues à jamais.

par Michel TRUCHON

Un haut fonctionnaire du ministère des Transports leur a en effet fait savoir que c'était le constructeur du bateau faisant l'objet du litige premier qui semblait fautif et qu'il ne leur restait plus qu'à entamer des poursuites.

"Il n'est pas question d'entreprendre des démarches légales: on n'a pas le temps, on n'a plus d'argent et on n'a pas de quoi vivre en attendant que les tribunaux tranchent la question..." a dit Gérard Mallet au SOLEIL, précisant qu'il n'avait plus qu'une solution, reprendre le jeûne total dans le faible espoir que le gouvernement reviendra sur sa décision.

Mais, dit-il, il ne semble pas que cela influence beaucoup les autorisés. "Si c'est leur intention de nous faire crever, ils vont y parvenir..."

Le couple de Bonaventure a donc décidé de cesser de s'alimenter complètement à compter d'aujourd'hui et de ne prendre que deux verres d'eau par jour. Le pêcheur est déterminé à ne plus aller à terre pour harasser les fonctionnaires de ses appels. De toute façon, dit-il, quand il y a des réponses, ce ne sont que des belles promesses destinées à les amadouer pour les convaincre de quitter le bassin Louise où ils sont installés depuis juin.

"Je ne suis pas déçu, je suis

écoeuré... On est revenus au point de départ, à zéro. On a tout fait ça pour rien. Il n'y a pas de justice, je ne crois plus en rien ni en personne..." dit Carmen Mallet, qui va suivre l'exemple de son mari dans le jeûne total.

Les pêcheurs avaient mis toutes leurs espérances dans la nouvelle administration conservatrice, après que la députée Suzanne Duplessis soit allée plaider leur cause auprès des ministères concernés, Transports Canada et Pêches et Océans. Mme Duplessis, qui a remis les dossiers, a fait savoir qu'elle ne pouvait faire plus.

La semaine dernière, Gérard Mallet avait compris que le ministre d'État aux Transports, M. Benoit Bouchard, allait voir à ce que l'affaire soit réglée rapidement. Cette semaine, il a appris qu'une lettre lui parviendrait bientôt et il s'attend qu'on l'avertisse que Transports Canada n'a rien à se reprocher dans l'affaire et que le dossier est clos.

"Ils ne sont pas mieux que les libéraux", dit le pêcheur, déçu de la tournure des événements. Selon lui, il y a deux poids et deux mesures, et il n'y a pas de justice pour les pauvres. "Où va-t-on si on ne peut plus se fier à la parole d'un ministre?" demande-t-il.

Les Mallet comptent s'allonger dès que la faiblesse s'emparera d'eux et amèneraient bien recevoir la visite d'un médecin la semaine prochaine.

"Où va-t-on aller en Gaspésie, maintenant qu'on n'a plus de logement? Comment vivre? Maintenant qu'ils nous ont tout enlevé, qu'ils nous enlèvent aussi la vie..." disent les grévistes de la faim.



M. Christos Sirros, critique du PLQ en matière de main-d'œuvre.

ULTRAVALEUR

Le style H.R.

Il ne fait aucun doute, ces valeurs sont les plus fantastiques de la saison. Chaque article a été spécialement choisi par Holt Renfrew afin de continuer la tradition de qualité qui fait notre réputation, et offert à des prix-valeur exclusivement pour vous.

20% de rabais sur deux de nos styles les plus populaires de la gamme internationale d'articles de voyage "Monte Carlo" d'American Tourister.

• Sac de voyage léger avec poches multiples, deux à l'intérieur, deux à l'extérieur. Rég. 185\$

Prix-valeur **148\$**

• Ce porte-documents extensible se transforme en un spacieux fourre-tout. Rég. 120\$

Prix-valeur **96\$**

NOTRE OFFRE SPECIALE

À l'achat de tout article American Tourister des collections "Soft Tech" ou "Monte Carlo", vous recevrez gratuitement une jolie trousse de toilette, pour le voyage, d'une valeur de 25\$, jusqu'à épuisement.

Sensationnelle sélection de sacs à main en cuir dans les tous derniers styles.

• Ravissant sac style écolière à rabat avec boutons-pression magnétiques. En cuir à relief noir, marine et fauve. Rég. 110\$

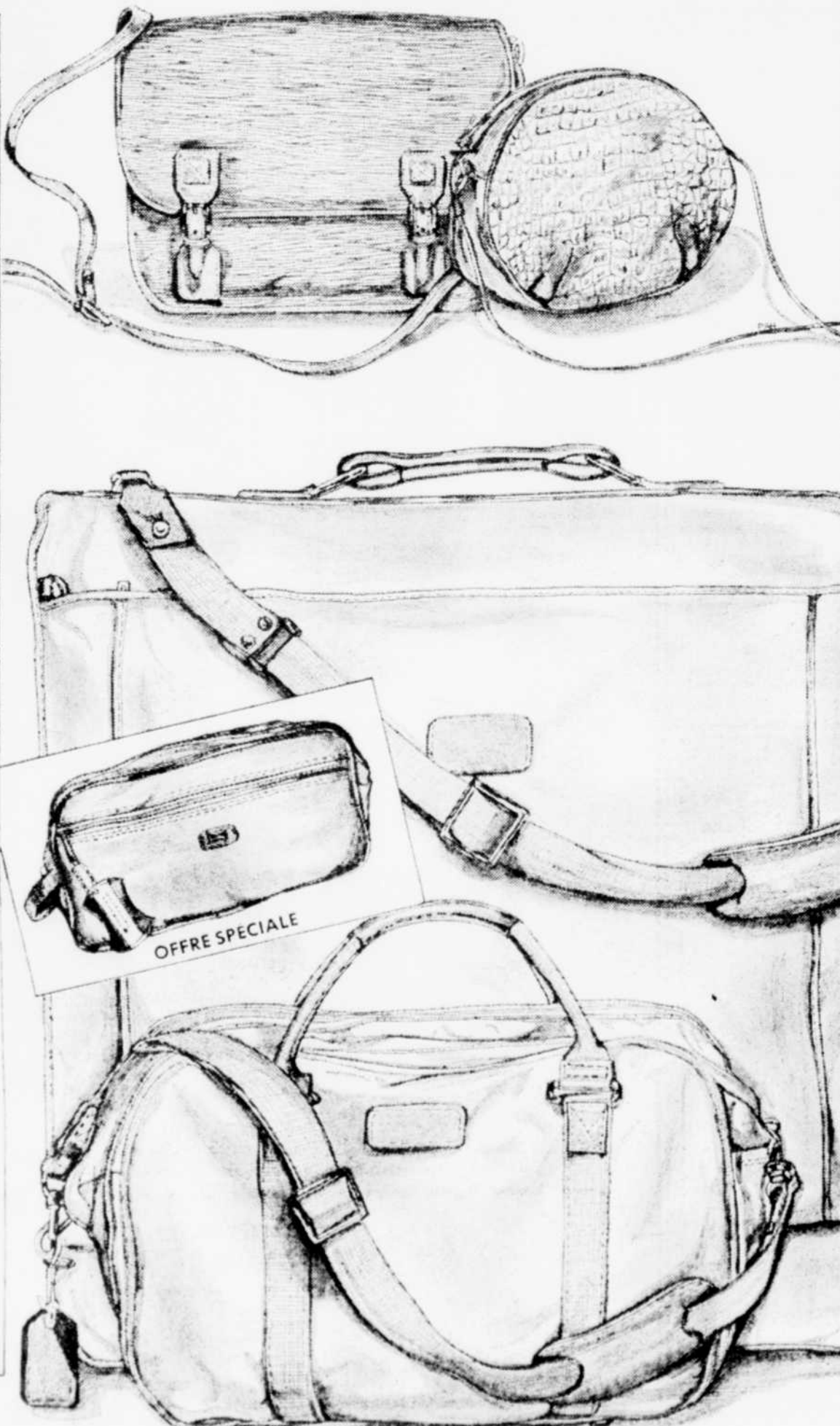
Prix-valeur **85\$**

• Une exclusivité H.R. Mini sac à bandoulière, avec fermeture à glissière. En cuir à relief noir, gris ou taupe. Rég. 75\$

Prix-valeur **55\$**

Ne manquez pas notre fabuleux spécial bas-culotte diaphane H.R. À l'achat de 3, vous en recevrez une autre paire, du même style, absolument gratuitement.

Certains articles peuvent ne pas être disponibles dans tous les magasins H.R.



Place Ste-Foy • Ouvert jeudis et vendredis jusqu'à 21 h.

HOLT RENFREW

CETTE SEMAINE

Les policiers du pays en deuil

◆ Les corps policiers canadiens ont connu une semaine funeste alors que trois des leurs sont morts tragiquement en devoir.

Déjà ébranlé par les meurtres de quatre autres agents dans la région torontoise au cours des deux derniers mois, plusieurs milliers de personnes de Montréal et Woodstock ont rendu, mercredi, un dernier hommage aux policiers Pierre Beaulieu et John Ross, tombés sous les balles du même assassin. Quant

à l'agent William Grant, dont la voiture a été emboutie délibérément par un jeune homme de 18 ans en proie à "une crise de colère", ses obsèques se dérouleront aujourd'hui.

Pour sa part, Denis Colic, âgé de 22 ans, détenu relativement aux événements de Montréal et Woodstock, a plaidé, hier à Montréal, non coupable à deux accusations de meurtre, soit d'avoir abattu l'agent Beaulieu ainsi que l'étudiant de Montréal-Nord qui l'accompagnait.

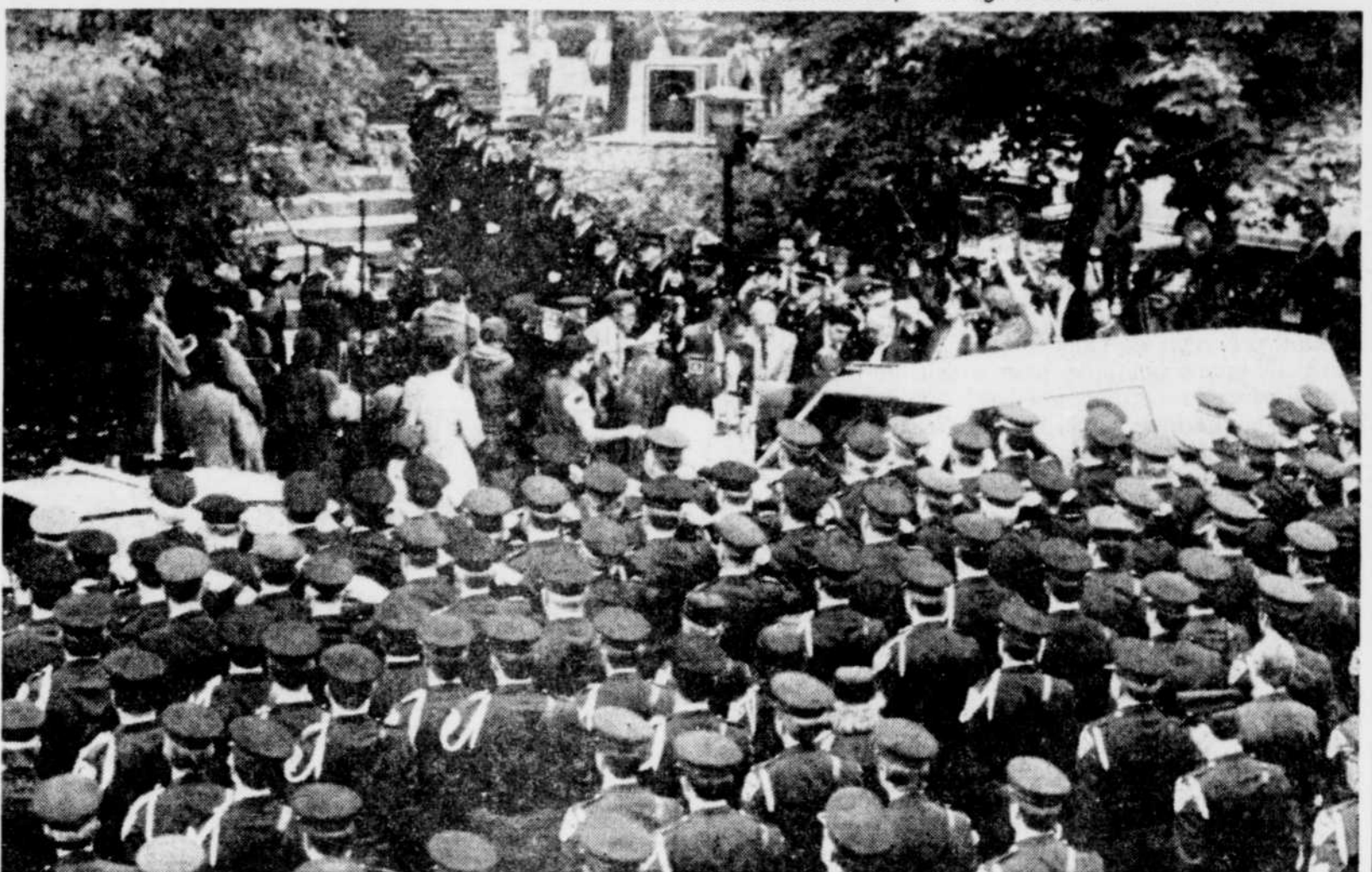


Denis Colic, 22 ans, détenu relativement aux événements de Montréal et Woodstock.

L'agent William Grant (en médaillon), tué mardi matin alors qu'un jeune homme de 18 ans qui venait de s'emparer de la voiture de sa mère "dans une crise de colère", a embouti intentionnellement le véhicule du policier âgé de 26 ans.



Près de 2,000 personnes dont 1,000 policiers du Québec et de l'Ontario ont assisté, mercredi, aux obsèques de l'agent Pierre Beaulieu, abattu samedi soir à Montréal-Nord en compagnie d'un jeune étudiant de 18 ans, porté également en terre il y a deux jours.



Egalement victime des sanglants événements qui ont ponctué le congé de l'Action de Grâce, l'agent Jack Ross, 56 ans, a reçu un dernier hommage, mercredi à Woodstock, de plusieurs milliers de confrères venus des quatre coins du pays.

La course en redevient une



Pris par ses fonctions présidentielles, M. Reagan a peu voyagé cette semaine. Hier, à la Maison-Blanche, il a participé à une cérémonie rendant hommage à des représentants des minorités ayant connu le succès dans le monde des affaires.

◆ La victoire du candidat démocrate Walter Mondale au débat télévisé de dimanche soir, la remise en question du problème de l'âge du président Ronald Reagan, le débat télévisé d'hier soir entre les candidats à la vice-présidence George Bush et Geraldine Ferraro ont contribué à augmenter de façon remarquable l'intérêt pour la campagne électorale américaine.

L'avance très forte du président Reagan dans les sondages d'opinion avait grandement contribué jusqu'ici à diluer l'intérêt pour une course qui ne semblait plus en être une.

Toutefois, en l'espace de 90 minutes, dimanche, le président a peut-être donné une chance inespérée à son rival démocrate, par une mauvaise performance dans son débat télévisé. Reagan, le communicateur par excellence, a alors souvent paru hésitant et confus.

Dès le lendemain, Walter Mondale recevait un accueil triomphal à New York, là même où les foules et les dirigeants démocrates l'avaient boudé quelques semaines plus tôt.

La question de l'âge du président, soulevée dès le début de la semaine par le "Wall Street Journal", a été reprise par les autres médias avec de plus en plus de vigueur à mesure que les jours passaient au point que, mercredi soir, la Maison-Blanche a cru nécessaire d'émettre un bulletin médical sur la santé du président.

Toutefois, la victoire de M. Mondale lui a permis de gagner une bataille et non pas la guerre.

Des sondages menés par CBS et le "New York Times" démontrent que M. Mondale a progressé de cinq points depuis le débat mais qu'il conserve un retard de 20 points sur M. Reagan.

Un autre sondage mené par le magazine "Money" révélait hier que plus de 60 pour 100 des Américains jugeaient que leur situation financière s'était améliorée depuis quatre ans.

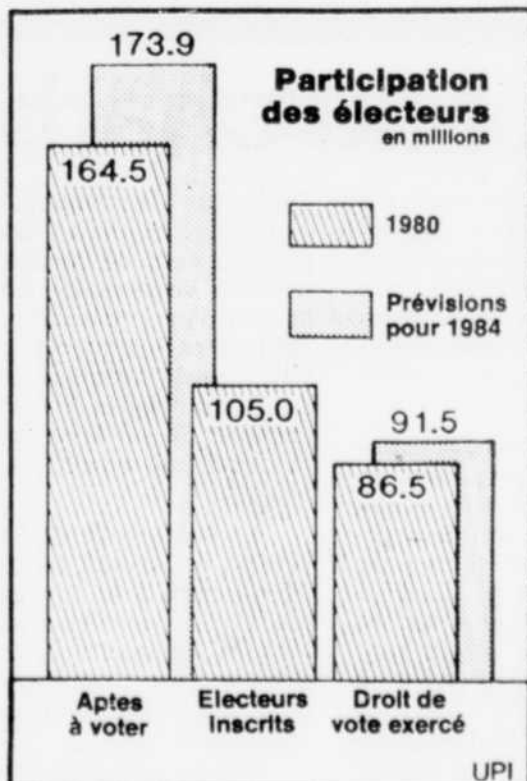
M. Reagan faisant campagne sur ce thème, ce résultat ne peut qu'indiquer que M. Mondale aura besoin d'une victoire écrasante, lors de son prochain débat, s'il veut avoir une véritable chance d'être élu.



"Je suis seulement venue ici pour la drogue," a laissé échapper Mme Nancy Reagan, mercredi, à Atlanta, en voulant expliquer que sa présence visait uniquement à appuyer une campagne contre l'utilisation des drogues et n'avait aucune connotation politique. Quand l'épouse du président a toutefois compris le sens de sa phrase, elle n'a pu retenir ce geste.



Quatre ans séparent ces deux photos. L'une montre Ronald Reagan durant son débat contre Jimmy Carter et l'autre pendant le débat de dimanche contre Walter Mondale. Lequel des deux Reagan est le plus vieux? Si vous avez choisi celui qui a la cravate rayée, vous avez raison.



Selon les statistiques du bureau de recensement du Congrès américain, un nombre record d'Américains devrait participer à l'élection du mois prochain. Notons, toutefois, que seulement un peu plus de la moitié des Américains aptes à voter exercent leur droit de vote. Aux Etats-Unis, pour pouvoir voter, le citoyen est tenu de s'inscrire.



Le candidat du Parti démocrate à la présidence des Etats-Unis, M. Walter Mondale, et sa colistière Geraldine Ferraro avaient fière allure, lundi, quand ils ont participé au défilé marquant la fête de Colomb, sur la 5e avenue, à New York. L'enthousiasme était de rigueur après la victoire au débat de dimanche.

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur
JACQUES-G. FRANCOEUR
Rédacteur en chef et Editeur adjoint
ALAIN GUILBERT

Président et directeur général
PAUL-A. AUDET
Directeur de l'information
GILBERT ATHOT

Vice-président et trésorier
CHARLES-A. POULIN
Directeur de l'édition
JACQUES DUMAIS

Une enquête publique s'impose



par
**Roger
BELLEFEUILLE**

Le premier magistrat de la ville de Québec, M. Jean Pelletier, est en rogne. Et pour cause. Il vient de s'apercevoir qu'à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation Québec 1534-1984, il s'est fait proprement duper. Comme d'autres de ces administrateurs, sans aucun doute. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Mais il est curieux que le maire Pelletier, en administrateur supposément vigilant, tombe soudainement des nues. Et qu'il réclame maintenant une enquête publique sur la gestion et la situation financière de cette corporation au bord de la faillite.

C'est pourtant le même maire qui, à l'occasion de l'ouverture d'Expo-Québec, congratulant un Richard Drouin, président de Québec 84, hissé à l'occasion au statut d'homme politique, pourfendait "le masochisme démolisseur de certains médias". Et dans la même envolée euphorique sur le bel été "mer et monde", de stigmatiser l'action des "pathologistes toujours là pour faire des autopsies".

Pour cet administrateur de la Corporation Québec 1534-1984, le voile du temple se déchire enfin. Et voilà qu'il rejoint la horde hier honnie des masochistes et des pathologistes.

Les médias ont été traités aussi de négativisme. Comme d'autres, directement impliqués financièrement dans cette barque faisant eau de toute part, ont tenté, comme des quarts-arrière du lundi, de discréditer le travail de fonctionnaires prêtés à l'organisation. Il faut tout de même le redire. C'est un fonctionnaire, le commissaire adjoint au Commissariat québécois des fêtes de l'été, M. Gaston Harvey, qui prédisait comme un prophète de malheur, en avril, un déficit certain. Cependant que dans le même temps, les ténors de la corporation claironnaient un surplus estimé à plus d'un million. Une fallacieuse estimation qui s'est transformée au cours des mois en un monstrueux déficit de plus de \$14 millions. Sans savoir ce que réserve encore cette véritable boîte de pandore.

Les gouvernements provincial et fédéral, en sus de la Communauté urbaine, ont pompé huit millions en juillet pour éviter un catastrophique naufrage en pleine course. Histoire de sauver la fierté d'une ville et de ne pas éclabousser davantage son blason touristique.

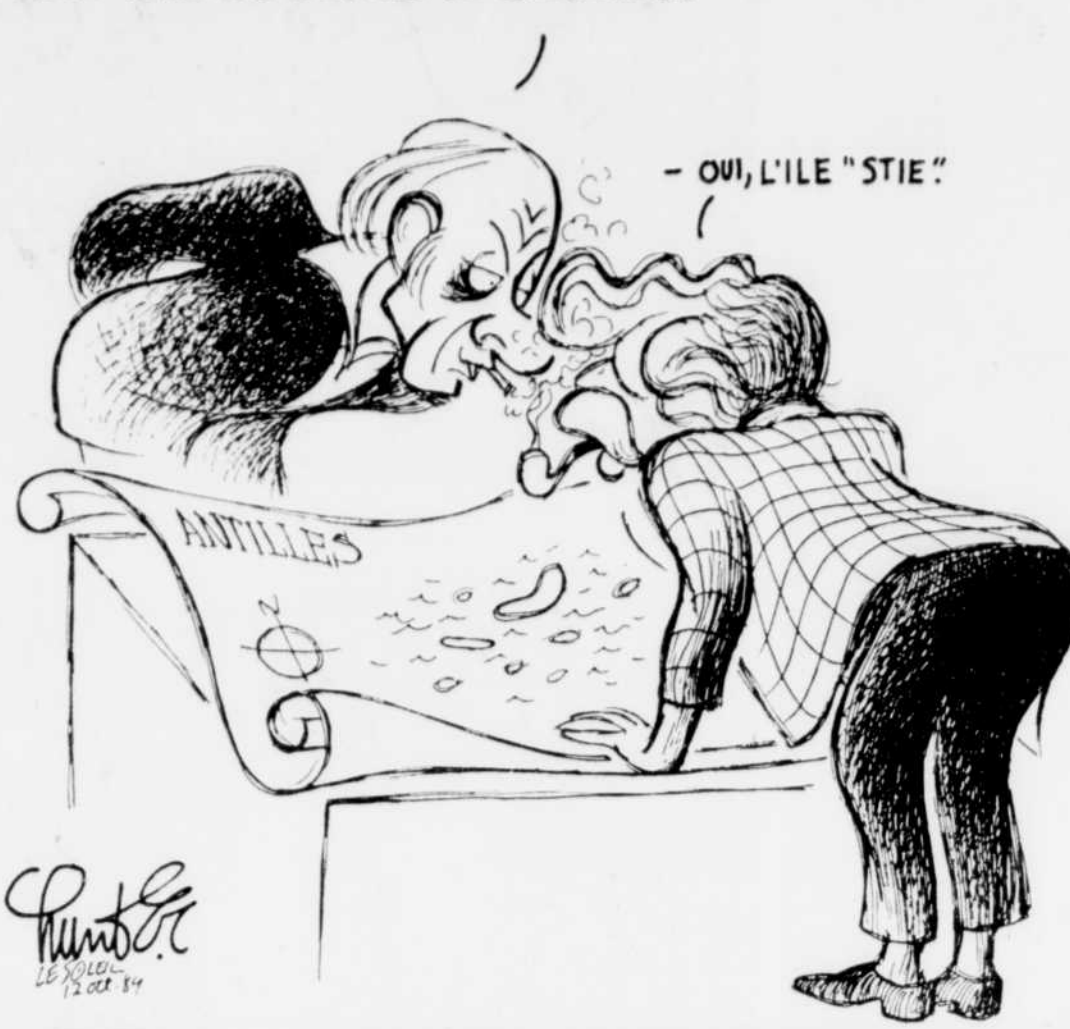
Aujourd'hui la fête est terminée. Les écopés sont nombreux, dont les quelque 700 créanciers qui risquent de perdre au moins leurs mises.

Dans un système de libre entreprise, les pouvoirs publics, normalement, n'ont pas à venir à la rescousse d'hommes d'affaires ou de commerçants victimes d'une mauvaise conjoncture ou de leur propre manque de jugement. Mais eux aussi ont succombé aux chants de sirènes des vendeurs de Québec 84. Ils ne pouvaient objectivement mettre en doute la bonne foi d'une corporation crypto-privée épaulée par les efforts financiers et publicitaires des deux paliers de gouvernement. Donc, qui servaient en quelque sorte de caution morale. Ottawa, Québec et la CUQ sont donc parties prenantes dans cette galère. Ils doivent tout déployer pour minimiser les pertes.

Ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils sortent une autre fois, béatement et aveuglément, l'éponge financière.

Au préalable, une enquête publique s'impose comme le réclame le maire Pelletier. Une requête que devrait appuyer quiconque a siégé de bonne foi sur le conseil d'administration de Québec 84. Pour lever tout doute sur des réputations qui risquent impunément d'être entachées. Car, qui ne dit mot, consent.

- MONSIEUR LÉGER, AVEZ-VOUS TROUVÉ UN NOM TYPIQUEMENT QUÉBÉCOIS POUR VOTRE ÎLE PEUPLÉE DE QUÉBÉCOIS?



BILLET

Notre île au soleil

J'aime le soleil en hiver. Comme tous les Québécois j'imagine. Enfin comme l'imagine le ministre du Tourisme, M. Marcel Léger.

Personnellement mes préférences iraient vers une petite île française, montagneuse avec une belle végétation... Je ne sais pas si tout le monde a les mêmes vues là-dessus.

Afin de ne chagriner personne et de n'avoir rien à se reprocher, le ministre Léger aurait probablement avantage à sonder son monde avant de faire son choix.

Un référendum pourrait être la mesure appropriée en l'occurrence. Ce serait probablement le scrutin le plus couru qu'on ait jamais vu... Avec des organismes parapluie défendant les couleurs, l'humidité et le soleil de l'une contre les couleurs, le vent et le soleil de l'autre.

L'originalité de ce référendum attirera, n'en doutons pas, tous les médias d'Amérique et d'ailleurs. On sera enfin sur la "carte" avec ce beau projet touristique.

Le "hic" dans cette affaire, M. le ministre, c'est le prix de notre île. Nos vacances vont nous coûter une fortune s'il faut déboursier en plus les intérêts de cet achat.

A part des îles pauvres (et probablement sans aéroport) qui se vendraient pour pas cher, le marché des îles doit être fort réduit par les temps qui courent. Il aurait fallu avoir cette belle idée au temps des colonies!

Alors voilà, la contribuable que je suis vous propose une solution peu coûteuse, sauf pour notre honneur peut-être.

Choisissons une bonne et belle île, sans léser sur la qualité et proposons un marché au propriétaire: quelques plages avec douane, monnaie québécoise et langue française contre une belle montagne enneigée de chez nous pour permettre aux insulaires qui aiment la neige de venir se refroidir à loisir sur nos pentes.

Evidemment, cela implique, ici aussi, territoire clôturé, douane, fonctionnaires étrangers, monnaie et langue étrangères... La chose est dure à avaler.

Mais, pour le bonheur d'avoir son île au soleil, M. le ministre, peut-être pourrait-on laisser encore aller un petit morceau montagneux du Québec?

Des amis skieurs, aussi amateurs de soleil, insistent cependant pour qu'on n'inclut pas, dans les possibilités d'échange, les montagnes suivantes: le mont Sainte-Anne, toutes celles des Laurentides et des Cantons de l'Est, de Charlevoix, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Il reste toujours, n'est-ce pas, l'arrière-pays nordique qui se dépeuple depuis que le fer ne se vend plus. Peut-être que là???

Marie CAQUETTE

MOT À MOT

"Il faut que ça sorte"

(NDLR) — Voici un extrait significatif des propos tenus, hier, par le maire de Québec, M. Jean Pelletier, au cours de son entrevue hebdomadaire à André Arthur, à CHRC.

(...) Moi ce que j'aurais voulu, et c'est ce que j'ai proposé au gouvernement, j'aurais voulu qu'une sorte d'enquête à tout le moins une recherche très approfondie soit faite tant sur la gestion de la Corporation Québec 84 que sur sa situation financière. J'en suis un des administrateurs. Je ne me défilais pas comme administrateur mais je peux vous dire qu'il y a des choses qui nous arrivent dans la figure, à ce moment-ci, qui n'ont jamais été prévues au conseil d'administration et qui n'étaient pas prévisibles par les administrateurs compte tenu des renseignements qui leur étaient donnés. C'est important ce que je dis là. Que les dépenses aient été dépassées comme elles l'ont été, parce qu'elles l'ont été on le voit, jamais ça n'a été indiqué au conseil d'administration.

Que le manque à gagner des revenus soit au niveau où il est, ça non plus en cours d'été, après le mois de juillet, ça n'a pas été indiqué. Vous savez quand je me suis rendu à Saint-Malo, au début de septembre, on prévoyait que ça se solderait finalement non pas avec le déficit de 6,4 millions dont on parle actuellement en plus de 8 millions qui a été pompé dedans au mois de juillet, mais on parlait d'un déficit qui varierait entre \$700 et \$800,000.

Entre 7 et 800,000 et 6 millions que s'est-il produit? Moi je voudrais le savoir. Et j'avais suggéré au gouvernement de donner un

mandat, qu'on s'entende tout le monde pour donner un mandat à une firme indépendante qui ne devrait avoir aucun lien avec la corporation, ni ses administrateurs, ni ses employés ni ses fournisseurs, qui ne serait pas à Québec, pour en regarder la gestion. S'il y a eu des naïseries, des choses pas correctes, il faut que ça sorte!

En politique publique c'est la limpidité qui doit finalement s'imposer. Moi j'essaie toujours de savoir qu'est-ce qui est vraie et qu'est-ce qui est bon grain. Quand on mêle les deux, tout le monde passe pour l'ivraie. Alors j'aurais voulu qu'il y ait enquête sur la gestion et ensuite sur la situation financière. Quelles sont les sommes qui sont dues à la corporation et que certains doivent et qu'à mon avis ils doivent payer. C'est pas parce qu'un commerçant, dans le cours de ses affaires, a pris un mauvais risque, qu'il doit tout simplement être absous des conséquences du mauvais risque qu'il a pris en toute liberté aussi.

Moi je connais des entreprises, c'est amusant quand les noms vont sortir. Il y a des gens qui ont beaucoup écrit, qui ont beaucoup parlé et qui doivent de l'argent. Ils sont peut-être plus silencieux depuis quelque temps.

Ceci étant dit j'aurais voulu aussi que l'enquête aussi porte sur les comptes payables et sur les comptes recevables et pas de pitié pour ceux qui doivent à la corporation, pas de pitié pour ceux qui auraient soufflé leurs comptes! Mais les autres, ceux qui sont de bonne foi, il y en a plus de 700 je le répète, est-ce qu'on va les mettre dans le bain des autres? Je trouve cela profondément injuste. On devrait au

moins savoir de quoi très précisément on parle.

Quant à la ville de Québec, mes concitoyens vont me demander nous autres est-ce que l'on se fait prendre là-dedans? Qui on se fait prendre là-dedans? La corporation ne nous a pas versé \$340,000 de taxes d'amusement et nous avons \$48,000 de charges faites à la corporation pour des services. Alors nous autres on en a pour \$388,000 dans tout cela. Certains ministres m'ont dit: la ville de Québec est riche elle peut tout simplement effacer cela...

Bof! Moi, je suis prêt à le faire. Moi je suis prêt d'abord à ce que la vérité se fasse puis après ça on verra. Les revenus de la fête, les revenus de taxes de vente, les revenus de l'impôt sur les salaires payés, la taxe sur l'essence, la taxe sur l'alcool, la taxe sur les repas, tout ça ce sont des revenus qui vont chez M. Parizeau, tout ça c'est encaissé par le gouvernement du Québec. Alors, lui, n'a pas de problème. Ses revenus il les a.

Mais je répète, qu'à mon avis, l'idée de simplement envoyer ça à un syndicat ça m'apparaît un peu simpliste. Maintenant, sur le plan de la crédibilité, vous savez qu'est-ce qu'on aurait pensé à l'échelle de la planète si au lendemain du bicentenaire américain le comité d'organisation du bicentenaire avait fait faillite. Ça aurait été la risée mondiale. La fête de l'été, est-ce qu'on l'a pas dit, c'est notre fête! On a célébré notre fête, nous les Québécois, et on laisse le comité organisateur s'en aller en faillite, c'est brillant. Ça va être la risée!

Ça va être la risée chez nous, à Québec, au Québec, au Canada anglais. Y vont-y rire de nous autres?

POINT DE VUE

Beauport à l'heure de la foi du charbonnier

par **Bernard CLEARY**
(collaboration spéciale)

Comme le font les mannequins professionnels au cours d'un défilé de mode, les candidats à la mairie de Beauport ont timidement commencé à dévoiler leurs plus beaux atours.

Pour certains, le maquillage semble passablement exagéré et il faut espérer que les affres du temps, d'ici la fin de la campagne électorale, nous les feront voir au naturel.

MM. Pierre Gaudreau, pour le Parti municipal de Beauport, Jacques Langlois, pour le Réveil de Beauport, et Gaston Tremblay, pour le Parti civique de Beauport, courtisent l'électorat, depuis quelques semaines, en souhaitant bien convaincre les citoyens qu'ils ont la solution à tous les maux.

Evidemment, tous sont pour la vertu: amélioration de la qualité de vie, préservation de l'environnement, conservation du pa-

trimoine, valorisation de l'emploi pour les jeunes et établissement d'un climat de confiance entre les administrés et les administrateurs.

Comme des magiciens, ils sortent de leur chapeau les thèmes électoraux miracles: développement industriel et touristique, essor de la construction domiciliaire, frein à l'augmentation et même réduction du fardeau fiscal des contribuables.

Pourtant, aucun ne nous donne les ingrédients de ces recettes qui flattent le palais des gourmets. On préfère exiger des contribuables d'avoir la foi du charbonnier.

Ils devront cependant faire l'effort de démontrer aux contribuables que les solutions avancées ne sont pas de la poudre aux yeux qui se dissipera aussitôt que les bulletins de votes auront été comptés s'ils veulent vraiment être pris au sérieux.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour juger de la valeur des solutions avancées et le cheminement pour arriver à des résultats tangibles, il faut que les candidats des divers partis municipaux engraisent le squelette pour nourrir l'électorat...

Les problèmes économiques que causeraient les fermetures de Dominion Textile, de Cimenterie Saint-Laurent et de Briques Citadelles sont là bien présents pour les habitants de Beauport. Ce n'est pas de vœux pieux que surgissent les solutions pour les futurs chômeurs. La perte d'un emploi avec tout ce que ça comporte s'avère du palpable et des administrateurs sérieux doivent tout mettre en oeuvre pour l'éviter. C'est d'autant plus vrai à Beauport qui est passablement dépourvu dans le domaine industriel.

Qu'entend-on faire pour le développement domiciliaire, qui avait

été le cheval de bataille de l'ancien maire-député Marcel Bédard, avec passablement de succès? La construction domiciliaire est un atout majeur pour le développement économique de Beauport qui est une ville-dortoir avantagée par le réseau d'autoroutes de la Capitale, un élément de mise en marché fantastique pour attirer les futurs habitants.

Le centre-ville de Beauport est devenu un endroit fantôme depuis que la circulation touristique a été détournée par les autoroutes qui longent Beauport. Les futurs administrateurs ont-ils des propositions sérieuses qui ramèneront les touristes?

Continuera-t-on à vanter les beautés des battures de Beauport sans jamais suggérer des propositions intéressantes pour les mettre en évidence? Les dignitaires de la Chambre de commerce pouvaient bien rire des "oiseaologues"

qui se sont battus pour protéger les battures contre les monstres mécaniques dévastateurs. Ces derniers avaient au moins l'objectif de protéger une richesse naturelle alors que les autres prônaient un développement sauvage des autoroutes sans trop connaître les effets sur le développement économique et touristique.

Les marchands d'illusions pourront bien promettre d'abaisser les taxes municipales ou de couper d'une façon drastique les dépenses municipales, ils ne tromperont personne s'ils ne réussissent pas à en faire la démonstration. Les gens sont fatigués des solutions simplistes s'apparentant au crédit social. Ils souhaitent qu'on propose les véritables remèdes aux failles dénoncées pendant une campagne électorale.

● Ex-chroniqueur municipal, l'auteur est actuellement journaliste à la pige.

VOTRE PAGE

Le Soleil publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs et de ses lectrices. Les lettres doivent être signées et accompagnées des nom, adresse complète et numéro de téléphone de leurs auteur(e)s. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et d'abréger les lettres. Priorité sera donnée aux lettres courtes. Adresser à: Votre page, LE SOLEIL, 390, rue St-Vallier est. Québec G1K 7J6. Téléphone: 647-3388.

LA RELIGION

Richesse de la doctrine sociale de l'Eglise

(En réponse à M. Jean-Luc Migué)

J'ai lu avec intérêt vos articles parus en page éditoriale sur l'"Impossible doctrine sociale de l'Eglise". Vous abordez un sujet sur lequel peu d'économistes réfléchissent dans un journal. Pourtant, cette doctrine est un riche patrimoine dont les chrétiens devraient être fiers.

Je suis primaire dans la connaissance de la doctrine sociale de l'Eglise. Comme beaucoup de gens, j'ai lu *Remum Novarum* et *Quadragesimo anno*, quelques textes conciliaires et quelques messages des évêques surtout à l'occasion de la Fête du Travail.

Il y a un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec vous. Vous semblez dire que cette doctrine est utopique dans le sens qu'elle ne s'adresse qu'aux cœurs et aux esprits des hommes, non aux institutions humaines. Votre assertion m'apparaît douteuse pour plusieurs raisons.

Premièrement, d'abord, vous oubliez de distinguer le choix de l'Eglise dans les trois principaux systèmes économiques du monde actuel. En effet, entre le système communiste, le système capitaliste et le système coopératif, l'Eglise a fait son lit. Elle privilégie le coopératisme où les personnes ayant un même intérêt s'associent en vue de la recherche d'un avantage commun. Cet avantage commun peut être orienté vers la justice et la charité.

Deuxièmement, vous oubliez de dire également que le système coopératif au Québec, basé sur la doctrine sociale de l'Eglise a donné des résultats: donc elle est applicable. Les caisses populaires sont des coopératives d'épargne. Un membre influence la direction de l'entreprise en tant que personne: ce membre signifie un vote, que ce membre soit riche ou pauvre. L'actif des caisses est de \$10 milliards.

Chez moi, au Lac-Saint-Jean, la seule entreprise importante de transformation (tertiaire) est coopérative. Elle fut fondée il y a plus de 30 ans par des cultivateurs de la région qui ont étudié la coopération à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise. Ils

ont découvert la valeur du système coopératif et le rôle humanisant de la propagande coopérative. Le chiffre d'affaires annuel de la chaîne coopérative du Saguenay est de \$100 millions. Et je ne parle pas d'autres coopératives moins importantes mais combien nécessaires à l'économie régionale.

Quatrièmement, le pape, dans ses messages aux chrétiens, parle de la charité et de la justice. Que les milieux de vie soient communistes comme en Pologne, capitalistes ou coopératifs le message est le même. Il propose parfois un idéal quand il recommande aux chrétiens de "prêter de l'argent même s'ils ne sont pas sûrs d'être remboursés". Il a même proposé aux pêcheurs de Terre-Neuve de changer le système économique et social s'il ne répond plus aux exigences de la personne humaine. "Organisez-vous en coopératives et formez-vous en syndicats" leur a-t-il suggéré. Il n'y a rien de plus applicable, de plus clair et de plus pratique. Enfin vos articles m'ont démontré que le régime capitaliste, le régime communiste et le régime coopératif mal compris sont une camisole de force pour la doctrine sociale de l'Eglise. Le pape suggère des moyens de s'en sortir.

Maurice Larouche
Alma

Un message déformé

(Réponse à M. Pierre Bertrand pour sa lettre "Question intéressante", publiée le 4 octobre)

La question de Spinoza, comme vous le dites, est fort intéressante, mais la réponse sera souvent fort complexe. Vous répondez ou vous vous essayez d'y répondre pour les cas d'Hitler, de Khomeiny et du pape mais vous ne voyez ou ne voulez voir qu'un côté de la médaille; Hitler, qui ne promet que mort et destruction, et Khomeiny, qui envoie ses troupes se faire massacrer. Pour moi, il y a un peu plus que ça, et, bien plus que ça, qui a amené l'Allemagne à suivre Hitler, ou l'Iran à suivre Khomeiny. L'histoire est là pour le confirmer.

Pour ce qui est des jeunes,



Devant certaines contradictions...

En tant qu'observateurs extérieurs à l'Eglise, on peut remarquer un certain nombre de contradictions dont celles-ci ne semblent pas toujours pleinement conscientes.

La principale contradiction est sans doute celle-ci. D'une part, l'Eglise, à l'instar de son fondateur, prône l'amour des petits, des humbles, des faibles, des malades, en somme des plus démunis, des laissés pour compte de la société. Voilà certes une très noble intention. Mais cette dernière est-elle réalisée plei-

même s'ils prennent la pilule, la majorité vous dites, une autre affirmation farfelue, ils croient à la vie, aux valeurs qui font la vie, le respect des personnes, à la grande fraternité humaine, et c'est cela qui a amené ces jeunes à Montréal, et des foules partout au Canada, là où le pape se rendait. Mais déjà le seigneur avait dit: "Ils ont des oreilles et n'entendent point". Pas surprenant donc que de notre temps, même après avoir lu du Spinoza, il y en ait encore pour qui le message véhiculé par Jean-Paul II soit incompris, voire déformé, interprété selon ses humeurs et son ressentiment.

Jean-Marie Chamberland
Québec

Destructeurs de l'Eglise

(Réponse à Mgr Vachon et à Mgr Couture)

J'ai lu avec beaucoup d'attention le document qui a paru dans le journal et montrant les photos de Mgr Louis-Albert Vachon et Mgr Maurice Couture.

Après avoir bien mûri vos propos, je crois que vous révélez très bien vos projets de destructeurs de l'Eglise catholique. L'Eglise est et doit rester une, sainte, catholique et apostolique. Et Notre-Seigneur a librement accepté de mourir sur la croix pour marquer l'Eglise de son amour infini. Par la suite de nombreux saints ont imité l'exemple de Jésus.

Vous prétendez ouvertement que: "Si l'Eglise a réussi à survivre pendant 2000 ans c'est parce qu'elle a su se plier aux caprices et aux habitudes des différentes époques". Vous vous justifiez ainsi de ne pas dire un mot contre les divorces, les avortements ni même contre l'enseignement de la sexualité dans les écoles.

Le Seigneur Dieu suscita Jeanne d'Arc pour prendre la direction des armées françaises (1429) pour empêcher la France

de devenir une colonie anglaise, et ainsi empêcher qu'elle devienne apostate par l'apostasie de Henri VIII en 1534. Plus près de nous quand Lord Durham voulut imposer les écoles protestantes aux familles catholiques du Québec, l'évêque du temps défendit aux parents d'envoyer leurs enfants dans ces écoles. Tous les enfants demeurèrent à la maison pendant cinq ans. Pendant ces cinq années toutes les paroisses et les communautés religieuses ont organisé des corvées pour construire des écoles libres de toute attache et ainsi protéger l'intégrité de l'enseignement catholique.

Et c'est ainsi qu'après cinq ans toutes les écoles fréquentées par les familles catholiques redevinrent d'authentiques écoles catholiques.

Est-ce que vous appelez cela se conformer aux caprices des différentes époques?

Bien au contraire, l'Eglise catholique devra toujours combattre les hérésies, les équivoques, l'ambiguïté et les mensonges pour demeurer la véritable Eglise de Christ.

Défendre l'école catholique

Je suis une maman qui voit arriver lentement cette mauvaise loi 40 pour mes trois jeunes enfants. La déconfessionnalisation est maintenant complète avec cette loi. Mon école catholique s'est vue transformée depuis le rapport Parent en école catholique que de nom.

Cette année, j'ai vécu déception sur déception, pour n'en nommer que quelques-unes: mon comité d'école sur la loi 40 ne veut pas se prononcer sur la confessionnalité et s'en lave les mains; pourtant, étant représentatif des parents, il n'a même pas le courage de nous demander au moins notre avis sur la sexualité, surtout en rapport avec le programme du ministère.

Pourtant, ce dit programme est facile à détailler: aucunement question de chasteté, de pureté, programme amoral pour nos enfants catholiques. Quand il est question de cours de récréation, ils sont tous là, n'ayant pas peur de donner leurs opinions, de s'y embarquer...

Nous avons 99 pour 100 d'enfants catholiques baptisés dans notre paroisse. Où sont et que font nos catholiques d'aujourd'hui? Cette loi 40 décidera d'énormes changements très mauvais pour nos enfants.

Face aux 2 millions de Français qui viennent de manifester dans les rues de Paris pour conserver leurs écoles ca-

tholiques contre toute intégration et titularisation des professeurs par l'Etat, que faisons-nous au Québec?

Le pape vous dit: "C'est un grave devoir et obligation pour les parents catholiques d'envoyer leurs enfants dans des écoles catholiques." Plusieurs avocats ont analysé cette loi et ils redisent: "L'école confessionnelle ne sera qu'une illusion après l'adoption de cette loi." Attendez-vous encore? Vous avez des responsabilités, prenez-les donc. Aimez-vous assez vos enfants pour leur donner le mieux auquel ils ont droit?

Renée Petticlerc
St-Augustin

nement? Voilà la question. Car d'autre part, il semble que ce goût pour la pauvreté soit assez battu en brèche. Comment en effet concilier cette pauvreté et ce luxe, ce faste, cette richesse qui sont si apparents dans l'Eglise, par les vêtements sacerdotaux, les objets du culte, ciboires, crucifix en or ou en argent, par aussi l'aisance matérielle dans laquelle les princes de l'Eglise semblent vivre. Ce ne sont pas gens qui semblent ne pas manger à leur faim, c'est le moins qu'on puisse dire.

Comment également concilier cette simplicité et ce goût pour l'apparat, les cérémonies impressionnantes, les gestes rituels? On a beau parler de pauvreté, de simplicité, citer telle ou telle parole du Christ invitant ceux qui veulent le suivre à tout abandonner, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'en fait ce n'est pas exactement ce qui se passe. Il me semble que les belles, bonnes paroles de l'Eglise en perdent un peu de leur crédibilité. On s'attendrait en effet à ce qu'on mette d'abord en pratique ce qu'on prêche, avant de s'attendre à convaincre qui que ce soit d'autre, sinon, le tout devient un peu absurde, un peu ridicule. "Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais".

C'est ainsi que l'appareil de l'Eglise apparaît assez loin du message évangélique, même s'il le transmet. On peut parler également, dans le même ordre d'idées, de tout l'aspect hiérarchique de l'Eglise, qui là encore s'oppose aux idées d'égalité, d'humilité. Ce n'est pas étonnant qu'il y ait rencontre entre le Saint-Père et les dignitaires. Quelque part, ils font partie du même monde, le monde des "grands" de ce monde, de ceux qui sont les "premiers", et dont l'Evangile dit justement qu'ils seront les "derniers".

Cette richesse est-elle essentielle à l'Eglise? Est-ce là quelque chose que les fidèles eux-mêmes désireraient, comme un goût pour le spectaculaire, l'impressionnant? Sinon, n'y aurait-il pas un meilleur usage de ces richesses, justement pour aider ces pauvres dont par ailleurs on peut parler si bien, avec tellement de commisération, tellement d'amour?

Pierre Bertrand
Montréal

Le pape sur terre

Comme l'a si bien dit Jean-Paul II, je suis venu visiter le Canada en pèlerin et pour évangéliser. De plus, il a une grande dévotion envers la Vierge Marie, c'est-à-dire le rosaire quotidien. Il est un grand sportif comme marcheur, nageur et skieur. Le pape Jean-Paul II est le successeur de saint Pierre et il est bien le représentant et le vicair de Jésus-Christ sur la terre.

Le christianisme a pris le nom de catholique quelque 300 ans après sa fondation, catholique vient du mot grec "katholikos" qui veut dire universel.

Il est absolument faux d'écrire que la religion catholique n'est que la dernière forme du paganisme d'États. C'est l'empereur romain Théodose Ier le Grand qui hâta le triomphe du christianisme sur le paganisme.

D'après la prophétie des papes de saint Malachie, Jean-Paul II est l'avant-dernier pape et Pierre le Romain sera le dernier pape avant le retour de Jésus-Christ sur la terre au Jugement dernier.

Robert Mahoux
Sainte-Foy

ÇA ET LA

Un nom à nous

(En réponse à la lettre de Sylvie Messier, parue le samedi 29 septembre)

Quelle ne fut pas ma surprise de lire cette lettre intitulée "Des noms d'homme" et signée par une femme qui en 1984 se pose encore la question à savoir pourquoi garder notre nom de fille après le mariage.

Cette question n'a plus sa raison d'être puisque depuis 1981 la femme est obligée de garder son nom légalement, ce qui simplifie passablement les choses et ne vient rien "chamberder" contrairement à ce que vous prétendez, madame.

Lorsque je me suis mariée en 1977 il allait de soi que j'allais garder mon nom de fille; il ne pouvait en être autrement pour moi, loi ou pas. La raison en était toute simple, ce nom que je porte depuis ma naissance j'y tiens mordicus parce qu'il représente pour moi quelque chose de "permanent". Avouez que dans la société où nous vivons actuellement la permanence devient un terme qui a de moins en moins de sens. Tout est relatif, tout change mais ce nom qui nous a été donné dès notre naissance nous reste et va désormais nous suivre toute notre vie du-

rant et même au-delà pour plusieurs qui comme moi font porter leur nom à leurs enfants.

Oui, je suis de celles dont les enfants portent un nom composé des noms de leurs deux parents. La longueur d'un tel nom n'a que peu d'importance et je ne crois pas que ça en aura pour ceux qui auront à le signer plus tard. Qu'importe si c'est un peu plus long, dans un monde où l'on court sans cesse; ce n'est pas pour quelques secondes de plus au moment de la signature que les mères devraient se priver de la satisfaction qu'on éprouve du fait que nos enfants portent notre nom. Satisfaction bien légitime, cote tenu du fait que c'est nous qui les portons, qui les mettons au monde et qui voyons pour une bonne part à leur éducation qui reste encore beaucoup le rôle de la femme (même si on note une implication plus grande des hommes à ce niveau depuis quelques années).

Alors pourquoi changer notre nom de naissance et tout ce que ça représente pour nous au profit d'un nom qui tout compte fait ne nous appartient pas.

Michelle Girard
Sainte-Foy

Prendre le temps

Dans notre belle province où l'on prêche la liberté, où la haute technologie est à s'installer confortablement, où le système a tout prévu pour procurer un soi-disant bien-être et où les humains sont devenus des numéros syndicalisés, informatisés. Nous nous devons d'être productifs et surtout rentables pour nos belles grandes institutions, quel que soit le milieu où nous évoluons.

Quand prenons-nous le temps d'être à l'écoute de notre corps, de nos sentiments afin de combler nos besoins et par conséquent être plus attentifs à ceux des autres?

Quand prenons-nous le temps de comprendre et non seulement d'entendre ce que l'autre veut nous dire, ce qu'il ressent, ce qu'il vit?

Quand prenons-nous le temps d'évaluer avec l'autre un rendement satisfaisant plutôt que d'affecter l'indifférence calculée ou mal dissimulée?

Quand prenons-nous le temps de formuler un bonjour, bonne semaine, bonnes vacances, accompagné d'une franche poignée de mains?

Quand prenons-nous le temps d'offrir un sourire? Qui n'en a pas besoin? Qui ne peut en donner?

Quand prenons-nous le temps d'apprécier la beauté d'un paysage, le chant de l'oiseau, la

paix qu'inspire une mer calme? Quand prenons-nous le temps d'une activité physique pour reprendre notre forme ou libérer un trop plein d'énergie physique ou mentale?

Avec toutes les richesses, toutes les connaissances que nous possédons, prenons donc le temps d'utiliser à bon escient les sens dont la nature nous a dotés (seulement les choses qui ne sont pas touchées par l'inflation). Servons-nous donc de nos forces et de celles des autres afin de mieux nous intégrer aux modes de pensée en perpétuels renouvellements.

Quel impact cela aura-t-il sur notre vie dans cinq, dix ou vingt ans de s'être laissés envahir par une montagne d'insatisfactions, de frustrations et de maladies causées par la pollution, le stress et la vitesse de la modernisation. Nous nous devons de mettre un frein à ces situations congestionnantes pour le cerveau et le corps des hommes.

Prenons donc le temps de vivre en harmonie et de susciter autour de nous la positivité, l'objectivité et l'activité saine. Car n'oublions surtout pas que nous construisons aujourd'hui notre passé heureux de demain.

Christiane Côté
Beauport

Le rôle du Barreau

(Lettre adressée au Jeune Barreau du Québec)

J'accuse réception de l'avis du Jeune Barreau du Québec daté du 21 septembre 1984 à l'effet de lui communiquer nos prétentions avant le 2 octobre 1984 sur le rôle du Barreau du Québec par rapport à ses membres.

De la façon la plus brève et la plus concise possible, voici mon opinion. A mon humble avis, le Barreau du Québec doit faire un choix avant de prendre la décision de définir son rôle auprès de ses membres. Quels intérêts doit-il défendre? Ceux de ses membres ou ceux du public? La loi prévoit qu'il fut institué pour protéger le public. S'il persiste à se définir comme protecteur du public, il doit tout simplement cesser toute activité par rapport à ses membres. Si, par contre, il ne veut que s'occuper de ses membres et non du public, qu'il s'efforce de travailler à l'a-

mélioration de la situation de ses membres. Je ne pourrai d'ailleurs jamais comprendre comment le Barreau peut prétendre servir le public et ses membres dans un même souffle. Cette situation est tout à fait impensable. Ou il représente les intérêts des membres, ou il représente les intérêts du public. Il ne peut agir adéquatement à continuer de fonctionner dans cette position grotesque de conflit d'intérêts. Qu'il choisisse entre ses membres ou le public.

Ce que je propose est la seule et unique solution aux problèmes actuels vécus par la profession. Une fois que le choix du Barreau du Québec sera fait, nous pourrions alors discuter de son rôle par rapport aux membres.

J'espère avoir répondu clairement aux attentes du Jeune Barreau du Québec.

Richard Maroist, avocat
Québec

Merci à l'Hôtel-Dieu

Je voudrais exprimer ma gratitude à tous et chacun des membres du personnel masculin et féminin du département de cardiologie de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Entrée en ambulance à l'urgence le 18 septembre, immédiatement un médecin et deux infirmières se sont occupés de moi avec une attention vraiment professionnelle. Une heure plus tard, j'étais à l'unité coronarienne. Personnel d'un dé-

vouement admirable; médecins et infirmières ont été extraordinaires. Nourriture et soins excellents. Ma reconnaissance leur est acquise. Je ne voudrais pas oublier le confort des automéonières de l'unité coronarienne.

A tous et chacun, mon plus cordial merci avec le bon souvenir d'une patiente.

Laurence Rouleau
Québec

LE MONDE

En République dominicaine

Jean-Paul II: la pauvreté n'est pas une "classe"

♦ SAINT-DO-MINGUE (AFP) — Jean-Paul II, dans une claire allusion à la théologie de la libération et à l'Eglise nicaraguayenne, a affirmé hier à Saint-Domingue que la pauvreté ne représentait pas une "classe" et que la lutte pour la justice sociale devait observer les règles du Saint-Siège.

Devant environ 350.000 personnes rassemblées sur le vaste terrain de l'hippodrome "Perle antillaise" de la capitale dominicaine, le pontife a défini les critères que doit, selon lui, observer l'Eglise catholique

dans son action en faveur des pauvres.

Cette "importante tâche", a-t-il dit, doit être réalisée "sans voir le pauvre comme une classe, comme une classe en lutte, ou comme une Eglise séparée de la communion et de l'obéissance aux pasteurs désignés par le Christ".

Ce rejet de la lutte des classes s'accompagne, a dit Jean-Paul II, d'une condamnation de la violence.

Il faut parvenir à la "libération sociale", a poursuivi Jean-Paul II, sans que "l'indispensable effort de transformation sociale fasse tomber l'homme sous des systèmes qui le privent de sa liberté et le soumettent à des programmes athées".

La libération de l'homme, a dit encore l'évêque de Rome, doit commencer par la libération du péché, du "mal moral qui se trouve dans le cœur de l'homme" et qui est la cause du "péché social et des structures d'oppression".

"Les personnes et institutions ecclésiastiques qui travaillent avec une immense générosité pour la cause des pauvres doivent sentir qu'elles ne sont pas freinées, mais confirmées et encouragées dans leur action", a encore déclaré le pape.

Mise au point

L'homélie de Jean-Paul II est apparue

comme une mise au point très nette vis-à-vis de la théologie de la libération, mais il n'a jamais expressément cité ce mouvement d'idées très développée en Amérique latine et qui prêche la lutte des classes pour remédier aux injustices, ont souligné tous les observateurs.

La messe pontificale a été suivie par plusieurs centaines de milliers de personnes pressées, sous un soleil accablant, sur l'immense hippodrome. A l'heure de l'office, il était plus de 3h de l'après-midi, et il faisait environ 45 degrés. Les fidèles, en majorité des Noirs et des Métis, s'abritaient tant bien que mal, sous une nuée de parapluies multicolores. L'autel était

dressé sous un immense auvent, rafraîchi par des ventilateurs. En raison de la chaleur, plusieurs personnes se sont évanouies.

Jean-Paul II était arrivé dans la République dominicaine à 13h45 locales, un

quart d'heure avant l'horaire prévu. Le souverain pontife, qui avait déjà effectué une visite à Saint-Domingue en 1979 — la première qu'il ait réalisée après avoir été désigné pape — n'a pas baissé le sol.

Dans son premier

discours, à l'aéroport, Jean-Paul II avait indiqué le but de sa vi-

sité: préparer le 500^e anniversaire de l'évangélisation de l'Amérique latine et de la découverte du Nouveau Monde.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

HAE 43892 F
13 novembre 1984

12 RÉGULATEURS DE VITESSE

Garantie de soumission: 100 000 \$

Les conditions du présent appel d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi, inclusivement, de 8 h 30 à 15 h 30, à l'endroit suivant:

HYDRO-QUEBEC SERVICE ACHATS 7^e ÉTAGE 75 OUEST BOUL. DORCHESTER MONTREAL, QUEBEC H2Z 1A4

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10 h 30 (heure de Montréal) à la date indiquée ci-dessus. Pour être admis à soumissionner, il faut obtenir le document d'appel d'offres, directement de l'endroit susmentionné.

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie égale au montant susmentionné ou à 10% au moins du grand total de leur soumission. La garantie pourra être sous la forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement fourni par une compagnie d'assurances.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire, on peut communiquer avec le service Achats à (514) 289-2525.

Le directeur Approvisionnement Roger A. Labrie.

appel d'offres

Société d'habitation du Québec

PROJET No 02278 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant dix (10) logements dans la municipalité de DESBIENS (002) district électoral de LAC-SAINT-JEAN selon un contrat à forfait et comportant: un (1) bâtiment, deux (2) niveaux, ossature de bois, dalle sur sol.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements ainsi que le dossier de soumission complet au bureau de André Labbé, Arch., 2860, Place Davis, Jonquière, C.P. 1608, G7S 4L3. Tel. (418) 548-4653, contre un dépôt non remboursable de cinquante dollars (50,00\$), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de vingt-huit mille dollars (28 000,00\$) ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de quatorze mille dollars (14 000\$). Toutes les garanties doivent être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS: A quinze (15) heures (heure locale en vigueur), le jeudi 1^{er} novembre 1984, à la Société d'habitation du Québec, de la Direction générale du bâtiment, sise au 1039, de la Chevrolière, Edifice "G", 26^e étage, Québec, local 26.109 ou se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisée.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:

- Association de la Construction du Québec
- Association de la Construction de Montréal
- Association de la Construction de Saguenay - Lac-Saint-Jean, Chibougamau
- Association provinciale des Constructeurs d'habitation du Québec inc.

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 25 octobre 1984 à 14 heures et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après la date de leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

N.B.: Cette construction pourra débuter immédiatement après la signature du contrat ou vers le 15 avril 1985, selon le choix de l'entrepreneur choisi.

Me Jean-Luc Lesage, notaire Secrétaire de la Société

Québec

loretteville

305 RUE RACINE • LORETTEVILLE, QUE. G2B 1E7
TEL. 842-1921

AVIS PUBLIC

Par la présente, la ville de Loretteville demande des soumissions pour l'aménagement des accès au Centre socio-culturel Marc-Forez situé au 150, boulevard des Étudiants à Loretteville.

Les soumissionnaires pourront obtenir les documents en s'adressant au bureau du greffier de la ville, 305, rue Racine, Loretteville, aux heures et jours d'ouverture de l'hôtel de ville, à compter du 15 octobre 1984.

Pour être considérées, les soumissions doivent parvenir au bureau du greffier à l'adresse ci-haut mentionnée avant 16 heures le 24 octobre 1984.

La ville de Loretteville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Toutes les autres conditions sont décrites aux devis administratifs et techniques.

Pierre Garneau Greffier

Loretteville, le 9 octobre 1984.

appel d'offres

Société d'habitation du Québec

PROJET No 02281 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant dix (10) logements dans la municipalité de SAINT-HECQUARD (001) district électoral de ROBERVAL selon un contrat à forfait et comportant: un (1) bâtiment, deux (2) niveaux, ossature de bois, dalle sur sol.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements ainsi que le dossier de soumission complet au bureau de André Labbé, Arch., 2860, Place Davis, Jonquière, C.P. 1608, G7S 4L3. Tel. (418) 548-4653, contre un dépôt non remboursable de cinquante dollars (50,00\$), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de vingt-huit mille dollars (28 000,00\$) ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de quatorze mille dollars (14 000\$). Toutes les garanties doivent être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS: A quinze (15) heures (heure locale en vigueur), le jeudi 1^{er} novembre 1984, à la Société d'habitation du Québec, de la Direction générale du bâtiment, sise au 1039, de la Chevrolière, Edifice "G", 26^e étage, Québec, local 26.109 ou se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisée.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:

- Association de la Construction du Québec
- Association de la Construction de Montréal
- Association de la Construction de Saguenay - Lac-Saint-Jean, Chibougamau
- Association provinciale des Constructeurs d'habitation du Québec inc.

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 25 octobre 1984 à 14 heures et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après la date de leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

N.B.: Cette construction pourra débuter immédiatement après la signature du contrat ou vers le 15 avril 1985, selon le choix de l'entrepreneur choisi.

Me Jean-Luc Lesage, notaire Secrétaire de la Société

Québec

ENCAN

Gouvernement du Québec
Service des achats du gouvernement

Environ 140 articles d'équipement de verre usagés, tels que: camions six et dix roues motorisés, chargeurs sur roues, charnières, équadreurs à sel, ailes de côté, briseurs de pare-bru, camionnettes, tracteurs de ferme, rouleau à asphalte, pelles excavatrices, génératrices, tondeuses, scies à chaîne, etc.

DATE: 20 octobre 1984/10 heures

ENDROIT: 5833, boul. Pierre-Bertrand, Charlevoix, Québec

LES VISITES POUR INSPECTION sont permises les: 17, 18 et 19 octobre, de 8h30 à 16h00 / et le 20 octobre, de 8h30 à 10h00.

La criée sera faite par: La firme d'encan Michel Bernard Inc.

CONDITIONS DE VENTE:

- le jour de l'encan, les personnes qui désirent enchérir sur un (des) lot(s) mis en vente, devront s'enregistrer auprès du Service de la disposition des surplus, afin d'obtenir leur numéro d'enchérisseur, à ce moment vous devrez présenter votre permis de conduire,
- le paiement total des biens acquis devra être effectué en argent comptant ou sous forme d'un chèque certifié, mandat de poste, mandat de banque, fait à l'ordre du MINISTÈRE DES FINANCES, et cela avant le mardi 23 octobre 1984, 16h00.

La vente sera assujettie aux clauses et conditions apparaissant au cahier des charges.

Le directeur général des achats
JEAN-CLAUDE CAREAU

Québec

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Bureau du Contrôleur des Assurances

RISQUE: Aéroports, pistes d'atterrissage et hangars.

LIMITES DE LA GARANTIE: 2 500 000 \$ et 10 000 000 \$

ORGANISME: Gouvernement du Québec (ministère des Transports)

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance ayant leur bureau d'affaires dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales.

Une remise de 10 \$ (chèque ou mandat-poste) à l'ordre du Ministre des Finances est requise pour obtenir les documents de soumission. Ce montant n'est pas remboursable.

Garantie requise: (chèque visé) avec la soumission: 100 \$

Clôture des soumissions: Mercredi, 15h, le 7 novembre 1984.

L'heure officielle est celle qui apparaît sur l'horodateur installé au bureau de réception des soumissions.

Les documents nécessaires pour cette soumission pourront être obtenus au Bureau du Contrôleur des Assurances, Service des Achats du Gouvernement, Edifice Place de la Capitale, 150, boul. St-Cyrille est, Québec, G1R 5K4 au 8^e étage en personne et au 6^e étage par la poste. Les documents seront disponibles à compter du 15 octobre 1984.

Le Contrôleur des Assurances, Pierre Blais

Ministère des Communications

Projet numéro 41103

Photocomposition des rapports annuels des ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Ocroti d'un ou de plusieurs contrats ouverts ayant, chacun, une limite en temps d'un an.

Supports: disquettes (80%) et copies dactylographiques.

Caractère employes: Times dans toute sa famille.

Nombre de pages: Environ 80 rapports annuels pouvant contenir de 16 à 96 pages chacun.

Les documents nécessaires à cet appel d'offres sont disponibles au: Ministère des Communications, Service des publications, 1283, boul. Charest Ouest, Québec (Québec), G1N 2C9, Tel. (418) 643-1328.

Seules seront considérées les soumissions accompagnées du devis officiel et d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de 500 \$.

Sont admis à soumissionner les entreprises de photocomposition de la région métropolitaine de Québec.

Fermeture des soumissions: le 17 octobre 1984 à 10h00

Le sous-ministre, Yvon Tremblay

Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche

Projet no: 502-096 — Construction de bâtiments (phase 1) secteur Fraser, au Parc du Mont Orford. Circonscription électorale: Orford.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 9 octobre 1984 par remise d'un montant de 20 \$ non remboursable soit en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

appel d'offres

Société d'habitation du Québec

PROJET No 502-103 — Construction des infrastructures routières (phase 1) secteur Fraser (Piège) au Parc du Mont-Orford, circonscription électorale Orford.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 9 octobre 1984 par remise d'un montant de 10 \$ non remboursable soit en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

Service des achats du gouvernement

Projet	Description	Livraison
4473	197 550 boîtes en carton dur et 57 000 enveloppes, une pièce, à coins coupés.	Québec et Montréal

Clôture de la soumission: 25 octobre 1984 à 15 h

Les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Service des achats du gouvernement
Bureau des appels d'offres
150, boulevard Saint-Cyrille est, 7^e étage, Québec, Qué. G1R 5K4
Tel.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général des achats, Jean-Claude Careau

Ministère des Transports

Projet: 778-0123-4 — Remplacement d'un tuyau T.O.G. sur la route 105, dans la municipalité de Gracefield, M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau, circonscription électorale de Gatineau. Longueur de 0,04 kilomètre.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 5 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: 4 600 \$ ou chèque visé: 2 300 \$

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont:

Service des Contrats, Ministère des Transports, 700, boul. St-Cyrille est (20^e), Québec, Qué., G1R 4Y9, téléphone: (418) 643-6825 OU

Service des Contrats, Ministère des Transports, 255, Crémazie est (1^{er}), Montréal, Qué., H2M 1L5, téléphone: (514) 873-6061

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255, Crémazie est (1^{er}), Montréal, Qué., H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions: à 15:00 heures le mercredi, 31 octobre 1984

Le sous-ministre, Pierre Michaud, ing

Centre de Distribution de Montréal

2021 des Futailles
Montréal, QC
H1N 3M7

Centre de Distribution de Québec

2900 rue Einstein
Ste-Foy, QC
G1X 3X4

Un versement remboursable de cinquante (\$50,00) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé tiré sur une banque à charte canadienne ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Les documents complets d'appel d'offres sont également disponibles gratuitement pour consultation sur place.

Lorsque requis, le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission comme garantie de soumission, soit un chèque visé en monnaie légale canadienne établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec et tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec pour la valeur spécifiée, soit une police de garantie équivalente, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

Les soumissions pour les appels d'offres mentionnés ci-dessous seront reçues et ouvertes par la Société des alcools du Québec au plus tard à l'heure et à la date spécifiées, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

PROJET: SERVICE DE TRANSPORT PAR CONTAINER INTERMODAL de type standard 1985-1986 DOSSIER: SP-572

Jeudi, le 1^{er} novembre 1984 à 15:00 heures (heure locale).

Le soumissionnaire devra être en mesure de fournir un service de transport par container intermodal de type standard depuis les chais ou entrepôts de nos fournisseurs et groupements outre-mers jusqu'à nos entrepôts de Montréal et de Québec.

Cautionnement de soumission 10% du montant total de la soumission jusqu'à un maximum de 250 000,00\$.

PROJET: SERVICE DE TRANSPORT PAR CONTAINER INTERMODAL de type citerne 1985-1986 DOSSIER: SP-573

Jeudi, le 1^{er} novembre 1984 à 15:30 heures (heure locale).

Le soumissionnaire devra être en mesure de fournir un service de transport par container intermodal de type citerne depuis les chais ou entrepôts de nos fournisseurs et groupements outre-mers jusqu'à nos entrepôts de Montréal et de Québec.

Cautionnement de soumission 10%.

Les documents complets d'appel d'offres sont disponibles du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 12:30 heures et 13:30 à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905 Ave De Lorimier
Montréal, QC
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL
2021 des Futailles
Montréal, QC
H1N 3M7

CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC
2900 rue Einstein
Ste-Foy, QC
G1X 3X4

Un versement remboursable de cinquante (\$50,00) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé tiré sur une banque à charte canadienne ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Les documents complets d'appel d'offres sont également disponibles gratuitement pour consultation sur place.

Lorsque requis, le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission comme garantie de soumission, soit un chèque visé en monnaie légale canadienne établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec et tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec pour la valeur spécifiée, soit une police de garantie équivalente, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Budget US adopté

WASHINGTON (AFP) — Le Congrès des États-Unis a définitivement adopté hier une loi de finances pour 1985, dix jours après la date officielle du début de la nouvelle année fiscale.

Le Sénat a approuvé cette loi de finances, d'un montant de 370 milliards de dollars, hier matin par 78 voix contre 11. La Chambre des représentants l'avait adoptée mercredi soir par 252 voix contre 60.

L'une des principales mesures contenue dans cette loi impose, contre la volonté de la Maison-Blanche, un moratoire de fait de cinq mois minimum sur l'aide

américaine aux insurgés nicaraguayens en lutte contre le régime sandiniste. Les fonds destinés aux contrats ne pourront être débloqués qu'en mars prochain après un vote favorable des deux Chambres.

Le Sénat doit encore voter une loi relevant le plafond de la dette américaine avant que le Congrès ajourne ses travaux pour permettre aux 435 représentants et aux 33 sénateurs soumis à réélection le 6 novembre prochain de faire campagne dans leurs circonscriptions. Les deux Chambres ne se réuniront à nouveau qu'en janvier prochain.

Autre collision ferroviaire en G.-B. Trois morts et 18 blessés

LONDRES (AFP) — Trois personnes ont été tuées et 18 autres blessées dans une collision d'un train de voyageurs de banlieue et d'un train de marchandises survenue hier soir à Wembley (nord-ouest de Londres), a indiqué la police.

Les premiers chiffres donnés par la police — au moins quatre morts, puis au moins six morts et plus de 60 blessés —, étaient erronés, car publiés dans la confusion ayant suivi l'accident ferroviaire, le quatrième en Grande-Bretagne en un peu plus de deux mois.

L'accident s'est produit peu après 18h00 locales à un aiguillage, près de la gare de Wembley. Pour une raison encore indéterminée, le train de banlieue, parti de la gare londonienne de Euston et qui transportait environ 500 passagers dans huit wagons, a heurté le train de marchandises sur le côté, à une vitesse relativement élevée.

Les deux premières voitures du train de voya-

geurs, celles dans ou sous lesquelles ont été retrouvées la grande majorité des victimes, se sont retournées. Les autres wagons ont déraillé — à l'exception du dernier —, ainsi que plusieurs voitures du train de marchandises.

Un représentant de British Rail, les chemins de fer nationalisés britanniques, a simplement fait remarquer que dans des circonstances normales, le train de voyageurs n'aurait pas dû percuter le train de marchandises.

Sur les 18 blessés hospitalisés à la suite de l'accident, 17 ont pu regagner leur domicile dans la soirée, et un seul a été gardé à l'hôpital pour plus de soins.

L'accident a entraîné de très importantes perturbations pour des milliers de banlieusards londoniens. Ces perturbations pourraient durer pendant 48 heures, a-t-on indiqué à British Rail. Les six lignes de la gare de Euston ont été fermées et des services spéciaux de bus ont été mis en place.

Les chemins de fer britanniques connaissent une véritable série noire depuis l'été dernier. Le 30 juillet en Ecosse, le déraillement d'un train express avait fait 13 morts et 44 blessés. Le 1er août, 26 personnes étaient blessées dans le déraillement d'un train de grande ligne, près de Newcastle Upon Tyne, dans le nord-ouest de l'Angleterre. Enfin, le 30 septembre, un troisième déraillement d'un express, dans le centre de l'Angleterre, faisait 30 blessés légers.



643, AVENUE DU CÉNACLE, BEAUPORT QUÉBEC C.P. 5160, QUÉBEC G1E 6B6

AVIS PUBLIC

Avis public est, par le présent, donné à tous les propriétaires de biens-fonds de cette commission scolaire régionale que le rôle de perception des taxes scolaires fixées par les commissaires d'écoles de cette commission scolaire est déposé au bureau du sousigné, au 643, avenue du Cénacle à Beauport, où il peut être examiné par les intéressés, pendant quinze (15) jours à compter de cet avis.

Durant ce temps, tout contribuable intéressé peut porter plainte, par écrit, au sujet de ce rôle qui sera pris en considération et homologué avec ou sans amendement, à la réunion régulière du Conseil des commissaires qui se tiendra le mercredi, trente et un (31) octobre 1984 à vingt heures (20h00) au centre administratif, 643, avenue du Cénacle à Beauport.

A compter de ce jour, le rôle de perception sera en vigueur et tout contribuable est tenu de payer le montant de ses taxes, tel qu'établi.

DONNÉ À BEAUPORT, CE DOUZIÈME JOUR D'OCTOBRE 1984

Claude Dauphinais
Secrétaire général

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec (84-10-12)

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à La Régie des permis d'alcool du Québec, 1281, boul. Charest ouest, Québec, QC G1N 2C9.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
LE MILK SHAKE BAR INC. 112, Dalhousie, 1er étage Québec	(1) bar (1) bar-danse, spectacles et films	964, St-Jean Québec
BRASSERIE LA BARAKA INC. 596, Trans-Canada (1) brasserie, spectacles et films	Augmentation de capacité de brasserie	596, Trans-Canada Lauzon
GUIMOND BERNARD Cabaret Nicolas Adamus Entr. 29, Couillard Québec	Autorisation de films dans (1) bar, danse et spectacles	29, Couillard Québec
LA COTERIE MARITIME INC. 225, côte de la Montagne Québec	(1) club-danse et spectacles	225, côte de la Montagne Québec
JOBDON, CLAUDE Sous-Marin Express Entr. 289, St-Joseph est Québec	Restaurant	289, St-Joseph est Québec
2310-B206 QUÉBEC INC. Restaurant La Suite Entr. 38, côte de la Fabrique Québec	Restaurant	38, côte de la Fabrique Québec

Le président et directeur général
Ghislain K.-Leflamme, avocat



appel d'offres

Gouvernement du Québec
Service des achats du gouvernement S.P. 007576

À VENDRE

ROULOTTE-DORTOIR

4 roulottes-dortoirs, entièrement équipés, 52' x 30'.
1 bureau entièrement équipé, 30' x 26'.
2 cuisines entièrement équipées, 50' x 10', et 52' x 20'.
1abri 20' x 21'.
tous usagés, provenant du ministère de l'Énergie et des Ressources, sont à vendre, à l'endroit suivant:

Camp Champflour
Chemin Témiscamingue
Mailwaki, Canton Champflour
Témiscamingue

Les visites pour inspection sont permises les 23, 24 et 25 octobre 1984, de 9h00 à 11h30, et de 13h30 à 15h30.

Cloture de la réception des soumissions: 13h00 / 31 octobre 1984.

Les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Service des achats du gouvernement
Bureau des appels d'offres
150, boul. St-Cyrille est, 7e
Québec (Québec) G1R 5K4
Tél.: (418) 643-5452 (trais virés acceptés)

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général des achats ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus haute.

Le directeur général des achats
JEAN-CLAUDE CAREAU

appel d'offres

Société d'habitation du Québec

PROJET No: 02279 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant dix (10) logements dans la municipalité de METABETCHOUAN (003) district électoral de LAC-SAINT-JEAN selon un contrat à forfait et comportant: un (1) bâtiment, deux (2) niveaux, ossature de bois, dalle sur sol.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements ainsi que le dossier de soumission complet au bureau de: André Labbé, Arch. 2860, Place Davis, Jonquière, C.P. 1608 G7S 4L3. Tél.: (418) 548-4653, contre un dépôt non remboursable de cinquante dollars (50 00\$) sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de vingt-huit mille dollars (28 000 00\$) ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de quatorze mille dollars (14 000 00\$). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: A quinze (15) heures (heure locale en vigueur), le jeudi 1er novembre 1984, à la Société d'habitation du Québec, de la Direction générale du bâtiment, site au 1039, de la Chevrotière, Édifice "G", 26e étage, Québec, local 26-109 ou se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:
— Association de la Construction du Québec.
— Association de la Construction de Montréal.
— Association de la Construction de Saguenay - Lac-Saint-Jean - Chibougamau
— Association provinciale des Constructeurs d'habitation du Québec Inc.

N.B.: Les formulaires fournis par la Société seront obligatoirement utilisés.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 25 octobre 1984 à 14 heures et leurs soumissions doivent être valides soixante (60) jours après la date de leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

N.B.: Cette construction pourra débiter immédiatement après la signature du contrat ou vers le 15 avril 1985, selon le choix de l'entrepreneur choisi.

Me Jean-Luc Lesage, notaire
Secrétaire de la Société

appel d'offres

Société d'habitation du Québec

PROJET No: 02280 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant dix (10) logements dans la municipalité de La Doré (003) district électoral de Roberval selon un contrat à forfait et comportant: un (1) bâtiment, deux (2) niveaux, ossature de bois, dalle sur sol.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements ainsi que le dossier de soumission complet au bureau de: André Labbé, Arch. 2860, Place Davis, Jonquière, C.P. 1608 G7S 4L3. Tél.: (418) 548-4653, contre un dépôt non remboursable de cinquante dollars (50 00\$) sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de vingt-huit mille dollars (28 000 00\$) ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de quatorze mille dollars (14 000 00\$). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: A quinze (15) heures (heure locale en vigueur), le jeudi 1er novembre 1984, à la Société d'habitation du Québec, de la Direction générale du bâtiment, site au 1039, de la Chevrotière, Édifice "G", 26e étage, Québec, local 26-109 ou se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:
— Association de la Construction du Québec.
— Association de la Construction de Montréal.
— Association de la Construction de Saguenay - Lac-Saint-Jean - Chibougamau
— Association provinciale des Constructeurs d'habitation du Québec Inc.

N.B.: Les formulaires fournis par la Société seront obligatoirement utilisés.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 25 octobre 1984 à 14 heures et leurs soumissions doivent être valides soixante (60) jours après la date de leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

N.B.: Cette construction pourra débiter immédiatement après la signature du contrat ou vers le 15 avril 1985, selon le choix de l'entrepreneur choisi.

Me Jean-Luc Lesage, notaire
Secrétaire de la Société

APPEL D'OFFRES

Démarche de soumissions publiques pour l'installation de chaudières électriques dans le cadre du programme de conversion Bi-Energie du CLSC Des Appalaches, Saint-Pamphile.

Propriétaire: CLSC Des Appalaches, C.P. 580, Saint-Pamphile, Comté de L'Islet, Québec
Tél.: (418) 356-3393

Ingénieurs-Conseils: Després, Landry et Associés, 25, av. de la Fabrique Montmagny, Québec G5V 2J2
Tél.: (418) 248-0622

Le CLSC Des Appalaches, propriétaire demande des soumissions pour l'installation d'une chaudière électrique et travaux connexes. Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les entrepreneurs pourront se procurer une (1) copie des plans, devis, documents contractuels et autres renseignements au bureau des Ingénieurs-Conseils Després, Landry et Associés, 25, av. de la Fabrique, Montmagny G5V 2J2, au numéro de téléphone (418) 248-0622, à compter du 17 novembre 1984, sur dépôt en argent ou sous forme de chèque visé, d'une somme de soixante-cinq dollars (\$65.00) non remboursable, à l'ordre de Després, Landry et Associés.

Les soumissions des entrepreneurs devront être accompagnées d'un chèque visé d'un montant représentant 10% du montant des travaux à l'ordre du propriétaire, le CLSC des Appalaches ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant et valide jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

Les soumissions des entrepreneurs (original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au directeur Elisée Vaillancourt seront reçues aux bureaux du CLSC Des Appalaches, jusqu'à 16h00, le 2e jour de novembre 1984 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ni quelque autre des soumissions reçues.

Elisée Vaillancourt, directeur

APPEL D'OFFRES

Demande de soumissions publiques pour l'installation de chaudières électriques dans le cadre du programme de conversion bi-énergie du Foyer Notre-Dame-de-Lys, La Pocatière et du Centre d'accueil Louis-C. Dupuis, 67, rue Saint-Jean-Baptiste ouest.

PROPRIÉTAIRE: Centre d'accueil Louis-C. Dupuis 20, rue Côté Montmagny (Québec)
Tél.: (418) 248-4970

INGÉNIEURS-CONSEILS: Després, Landry & Associés 25, av. de la Fabrique Montmagny (Québec) G5V 2J2
Tél.: (418) 248-0622

Le Centre d'accueil Louis-C. Dupuis, propriétaire, demande des soumissions pour l'installation de chaudières électriques et travaux connexes dans deux (2) de ses édifices. Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les entrepreneurs pourront se procurer une (1) copie des plans, devis, documents contractuels et autres renseignements au bureau des ingénieurs-conseils Després, Landry & Associés, 25, av. de la Fabrique, Montmagny au numéro de téléphone (418) 248-0622, à compter du 12 octobre 1984, sur dépôt en argent ou sous forme de chèque visé, d'une somme de soixante-cinq dollars (\$65) non remboursable, à l'ordre de Després, Landry & Associés.

Les soumissions des entrepreneurs devront être accompagnées d'un chèque visé d'un montant représentant 10% du montant des travaux à l'ordre du propriétaire, le Centre d'accueil Louis-C. Dupuis ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant et valide jusqu'à l'acceptation des travaux.

Les soumissions des entrepreneurs (original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au directeur, M. Roger Mainville, seront reçues au Centre d'accueil Louis-C. Dupuis, 20, rue Côté, Montmagny, jusqu'à 16h00, le 29e jour d'octobre 1984 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ni quelque autre des soumissions reçues.

Roger Mainville
directeur

Travaux publics Public Works Canada Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux publics-Canada, 901, Cap Diamant, chambre 266, 2e étage, Gare maritime Champlain, Anse-au-Foulon, QUÉBEC, P.Q. G1K 4K1 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus (Téléphone 694-3142).

SERVICES

Appel d'Offres 84Q-255P - Service d'enlèvement de la neige - (effectif à compter du 1er novembre 1984) 2251, de la Centrale, JONQUIÈRE, Qué.

On peut aussi consulter le devis au bureau de poste de Jonquière, Qué.

Date limite: le vendredi 26 octobre 1984
Dépôt: Nil

Informations générales:
Tél.: (418) 648-3142

Informations techniques:
Tél.: (418) 648-3630

INSTRUCTIONS

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ville de SAINTE-FOY appels d'offres

Des soumissions sont demandées pour la location de un (1) ou plusieurs bouteurs (bulldozers) pour des opérations d'entassement de la neige sur les lieux des dépôts de neige de la Ville de Sainte-Foy pour la saison hivernale 1984-85.

Les formules de soumissions et le cahier de charges sont disponibles au service de l'Approvisionnement et de l'Équipement, 715, rue De Lestre, Sainte-Foy, Québec, G1V 4E1, et ce à compter de 10:00 hres, le 12 octobre 1984.

Les soumissions sont reçues au bureau du greffier, à la division "Archives", jusqu'à 14:30 hres, le 22 octobre 1984.

L'ouverture se fait à la Salle du Conseil à 15:00 hres le même jour.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Sainte-Foy, le 10 octobre 1984.
JOHANNE GAUTHIER
assistant-greffier de la Ville

OBTENEZ LA COUVERTURE GM.

Soyez couvert par le seul plan de réparation pour voiture ou camion appuyé à 100% par GM et honoré par plus de 12 000 concessionnaires GM.

Vous pouvez maintenant obtenir jusqu'à 5 ans ou 100 000 km de protection. Exigez le Plan de protection GM. Vous recevrez cette carte spéciale: c'est votre garantie de pouvoir rouler l'esprit tranquille. Pour plus de renseignements, voyez votre concessionnaire.

C'EST RASSURANT D'AVOIR LE SEUL PLAN DE RÉPARATION POUR VOITURE OU CAMION APPUYÉ À 100% PAR GM.

LE MONDE

L'OTAN a perdu son avance technologique

◆ LONDRES (AP) — L'OTAN a largement perdu l'avance technologique dont elle disposait sur le Pacte de Varsovie qui, de son côté, a renforcé sa supériorité numérique et son arsenal de nouveaux chasseurs-bombardiers, a révélé, aujourd'hui, l'Institut international d'études stratégiques.

Dans son étude sur l'équilibre militaire pour 1984-1985, l'IISS, dont le siège est à Londres, estime cependant que "l'équilibre général des forces classiques est encore tel qu'il ferait d'une agression militaire générale une entreprise hautement risquée".

"Il s'agit pour beaucoup de savoir", a déclaré son directeur, M.

Robert O'Neill, "jusqu'où les Soviétiques seront en mesure (...) de maintenir le même niveau de dépenses militaires".

"L'équilibre numérique, particulièrement en équipement, continue à se déplacer progressivement en faveur de l'Est", précise le rapport dans l'étude des forces classiques en Europe.

"En même temps, l'Ouest a largement perdu l'avance technologique, pour l'équipement conventionnel, qui avait permis à l'OTAN de croire que la qualité pouvait remplacer le nombre."

Missiles nucléaires

Les missiles nucléaires des su-

perpuissances sont plus petits, plus précis et plus mobiles, tendance "qui fera qu'il sera très difficile de négocier des contraintes vérifiables

\$8 milliards pour les infrastructures militaires

◆ STRESA (Italie), (AFP) — La République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis se sont mis d'accord pour consacrer 7,85 milliards de dollars, entre 1985 et 1990, au renforcement et à la modernisation des infrastructures militaires de l'OTAN.

L'OTAN veut, grâce à cette somme, améliorer et étendre dans les six prochaines années son système de

communications et son réseau d'aérodromes. Les chefs militaires alliés veulent également construire plus d'abris au sol pour les avions de combat et renforcer le réseau des dépôts de munitions.

La RFA et les Etats-Unis, qui paient plus de la moitié de ce budget à eux deux, menaient depuis plusieurs mois une difficile négociation à ce sujet.

à l'avenir".

D'après Robert O'Neill, les pays de l'OTAN comme ceux du Pacte de Varsovie étant confrontés à des difficultés économiques, les dépenses globales d'armements se sont élevées à 790 milliards de dollars, l'an dernier, ce qui représente une baisse de 10 milliards par rapport à l'année précédente.

"Il est peu probable" que l'objectif de l'OTAN, une augmentation annuelle de trois pour 100 des dépenses pour les armements conventionnels, puisse être atteint, la reprise économique des Alliés de l'OTAN étant en retard par rapport aux Etats-Unis, notent les auteurs du rapport.

Le Pacte de Varsovie "dispose d'un avantage numérique dans pratiquement toutes les catégories d'armes" --dont 50.500 chars contre 20.742 pour l'OTAN-- et a harmonisé son matériel et ses tactiques, alors que les pays membres de l'OTAN ont différentes doctrines et divers types d'armes.

Ainsi, selon l'Institut, "l'inventaire croissant des chasseurs-bombardiers soviétiques pose une menace croissante à long terme". Les Soviétiques ont actuellement 2.430 avions d'attaque au sol, soit 745 de plus que l'an dernier. Côté OTAN, le nombre est de 2.290, une hausse de 104 seulement.

TASS soutient que Reagan a présenté un faux au Congrès

◆ MOSCOU (d'après AFP) — Le Kremlin a accusé hier l'administration américaine d'avoir fabriqué un "faux grossier anti-soviétique" se référant au rapport soumis au Congrès par le président Ronald Reagan dans lequel l'URSS est dénoncée pour violations d'accords signés avec les Etats-Unis sur la limitation des armements nucléaires.

Le président américain a soumis mercredi au Congrès le résumé d'un rapport accusant Moscou de violations globales de différents accords signés avec les Etats-Unis sur la limitation des armements nucléaires.

"Le rapport ne contient aucun fait qui pourrait corroborer la conclusion" du texte américain, affirme l'agence officielle soviétique qui accuse l'administration de Washington d'avoir "réalisé une nouvelle fois un faux grossier anti-soviétique".

L'agence TASS estime que "l'administration Reagan entend utiliser ce rapport pour détourner l'attention de l'opinion publique de ses états de service peu brillants dans le domaine du respect des accords pour le contrôle des armements". L'agence affirme que les Etats-Unis veulent ainsi "justifier leurs violations ultérieures compte tenu des préparatifs actuels du Pentagone en vue de militariser l'espace cosmique".

Ce rapport, demandé par plusieurs membres du Congrès des Etats-Unis, accuse l'URSS d'avoir commis au cours des 23 dernières années 17 violations d'accords de contrôle des armements et notamment de l'accord de limitation des armements stratégiques SALT II, qui n'a jamais été ratifié par le Congrès.

Il était accompagné d'une lettre du président Ronald Reagan dans laquelle il soulignait que des discussions confidentielles avaient été engagées avec l'URSS à ce propos et que Washington avait demandé "des éclaircissements et des actions correctives à Moscou".

Des SS.20 supplémentaires

Par ailleurs, l'URSS a déployé un nombre indéterminé de nouvelles fusées à portée intermédiaire SS.20, qui s'ajoute au total de 378, jusqu'à présent considéré comme officiel par les pays de l'OTAN, a déclaré, hier à Stresa, le secrétaire américain à la Défense, M. Caspar Weinberger.

MISE AU POINT

Dans notre annonce d'articles divers, parue dans Le Soleil du 10 octobre à la page G-8, veuillez noter que la calculatrice annoncée est de marque Technico et non Sanyo et que l'étui n'est pas inclus. Veuillez aussi noter que les poids ne sont pas inclus avec le banc d'exercice annoncé.

Nous nous excusons de ces contretemps.

SEARS CANADA INC.

CORRECTION

Dans notre annonce parue hier le 11 octobre, en page A-12 de ce journal, on aurait dû lire **COUVRE-SIEGES D'AUTO** Seulement **49⁹⁵** pour 2 sièges-baquets ou banquette avant en tissu "Borg".

ATELIER DECORAUTO

115, 73e Rue ouest
Charlesbourg
(angle 1re Avenue)
626-8941

CORRECTIONS

Dans notre cahier publicitaire "Bas prix à la mode", distribué par la poste le 9 octobre 1984:

Page 15 — Le rabais sur les accessoires T-Fal aurait dû se lire: Rabais jusqu'à 50%.

Page 20 — L'autocoureur Presto de 6 litres n'est pas tel qu'illustré.

Nous nous excusons de ces erreurs auprès de notre clientèle.

Miracle Mart

CORRECTION

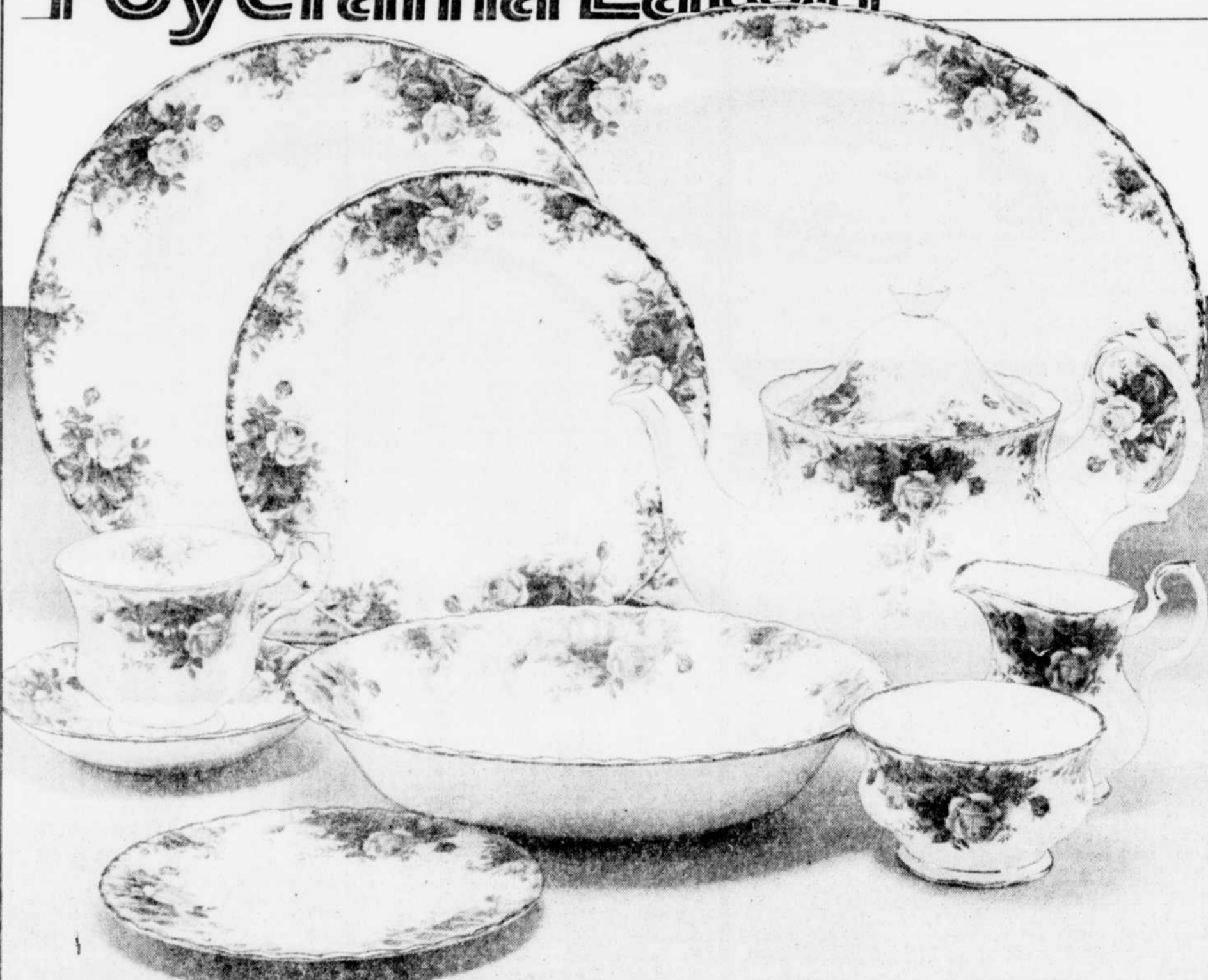
Dans notre cahier publicitaire, en vigueur du 10 au 20 octobre, et dans notre annonce parue le 10 octobre en page A-14 de ce journal, le texte suivant n'a pas été publié par erreur. On aurait dû lire:

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités jusqu'à épuisement des stocks. Les photos identifient la marque de commerce seulement. Les textes prévalent pour l'identification et le format. **Limite: 3 par client.**



LES PHARMACIES FAMILI-PRIX

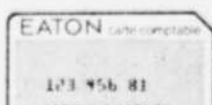
Vente Foyerama Eaton



MOITIÉ PRIX:
Fine porcelaine anglaise
Royal Albert
chez Eaton

Voici une occasion rare de vous procurer la vaisselle dont vous rêviez. A 50% de rabais, c'est le moment de commencer une collection. Si c'est déjà fait, ajoutez-y quelques éléments des aujourd'hui! Choisissez le motif qui vous enchante. Il y en a cinq, incluant "Old Country Roses", représenté dans cette annonce. Le service 5 pièces comprend: assiette à dîner, assiette à salade, assiette à pain, tasse et soucoupe. L'offre spéciale à 50% de rabais s'applique aussi aux commandes spéciales de tout autre motif Royal Albert actuellement en stock. Veuillez accorder 6 à 12 semaines pour la livraison des motifs sur commande spéciale.

	1. Old Country Roses		2. Peach Rose	
	Prix courant Eaton	ch.	Prix courant Eaton	ch.
Service 5 pièces	86.50	43²⁵	75.95	37⁹⁷
Bol à fruit	14.95	7⁴⁷	13.50	6⁷⁵
Bol à céréales	19.95	9⁹⁷	16.95	8⁴⁷
Assiette de service	81.00	40⁵⁰	69.50	34⁷⁵
Légumier	81.00	40⁵⁰	69.50	34⁷⁵
Pot à crème (après dîner)	14.98	7⁴⁹	12.98	6⁴⁹
Sucrier (après dîner)	14.98	7⁴⁹	12.98	6⁴⁹
Théière pour 6 tasses	89.50	44⁷⁵	76.95	38⁴⁷
Salère et poudrière	32.95	16⁴⁷	28.95	14⁴⁷



Credit accepté avec la carte Eaton



Les cartes Visa et American Express sont aussi acceptées pour les achats en personnel.

EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

SAINTÉ-FOY QUÉBEC LÉVIS
Place Sainte-Foy Galeries de la Capitale Galeries Chagnon
653-9331 627-5811 833-7744